



# La nature des interactions entre les écoles et les associations sportives : le cas de la ville de Sin-Le-Noble

Julie Facon

## ► To cite this version:

Julie Facon. La nature des interactions entre les écoles et les associations sportives : le cas de la ville de Sin-Le-Noble. Education. 2012. dumas-00760108

**HAL Id: dumas-00760108**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00760108>**

Submitted on 3 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MASTER 2 SMEEF  
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES ÉCOLES »  
ANNÉE 2011/2012  
SEMESTRE 4**

**INITIATION À LA RECHERCHE**

**MÉMOIRE**

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : FACON JULIE  
SITE DE FORMATION : DOUAI  
SECTION : M2 A**

**Intitulé du séminaire de recherche : Éducation physique et sportive  
Intitulé du sujet de mémoire : La nature des interactions entre les écoles et les associations sportives: le cas de la ville de Sin-le-Noble.  
Nom et prénom du directeur de mémoire : Mademoiselle Necker Sophie**

**Direction**

365 bis rue Jules Guesde  
BP 50458  
59658 Villeneuve d'Ascq cedex  
Tel : 03 20 79 86 00  
Fax : 03 20 79 86 01  
Site web : [www.lille.iufm.fr](http://www.lille.iufm.fr)

# Remerciements

---

En préambule à ce mémoire, je souhaitais adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette formidable année universitaire.

Je tiens à remercier sincèrement Mademoiselle Necker Sophie, qui, en tant que Directrice de mémoire, s'est toujours montrée à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour son expérience, ses conseils et le temps qu'elle a bien voulu me consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Ces deux années de recherche représentent une expérience enrichissante et inoubliable.

Je remercie également Madame Grammont Fabienne, conseillère pédagogique de la circonscription de Douai-Waziers pour son accueil bienveillant ainsi que son aide et sa gentillesse.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Patrick Allard, directeur du service des sports de Sin-le-Noble pour sa générosité et son accueil chaleureux lors de l'entretien.

J'exprime ma gratitude à tous les enseignants des écoles primaires de Sin-le-Noble ainsi qu'à tous les présidents des associations sportives de Sin-le-Noble, qui ont accepté de répondre à mes questions avec gentillesse.

Je tiens à remercier tout particulièrement et à témoigner toute ma reconnaissance aux formateurs de l'IUFM pour leurs conseils et leurs connaissances apportés tout au long de la formation.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à mes parents et à tous mes proches et amis, qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes.

# Sommaire

---

## Introduction 4

### 1/. Revue de littérature.....6

#### I/.L'ouverture de l'école sur le monde extérieur .....6

- A/ Les textes ministériels relatifs à l'ouverture de l'école sur son environnement. 6
- B/ Les intervenants extérieurs. 7
- C/ Les associations sportives scolaires. 8
- D/ Distinction entre « éducation physique et sportive » et « activités physiques et sportives » 9

#### II/Qu'est-ce qu'une association sportive ?.....10

- A/ L'organisation 10
- B/ Typologie des organisations sportives. 11
- C/ L'organisation sportive et la commune 12

#### III/Quel est le rôle des collectivités territoriales dans le domaine du sport ? Exemple du service des sports.....13

- A/ Rôle et organisation du service des sports 13
- B/ Le service des sports et les écoles. 15
- C/ Le service des sports et les associations sportives 16

### 2/. Projet de méthodologie.....18

#### I/. Les fondements théoriques de la démarche .....18

- A/ Faire le choix de sa méthode de recherche 18
- B/ L'enquête par entretien. 19
- C/ L'enquête par questionnaire 20

#### II/. Conception et réalisation de l'enquête .....21

- A/ Objectifs de l'enquête 21
- B/ L'entretien. 22
- C/ Les questionnaires. 24

### 3/. Analyse et résultats.....28

#### I/.Le service des sports : le cœur des interactions entre les écoles et les associations sportives .....28

- A/ Le rôle du service des sports. 28
- B/ L'Office Municipal des Sports 30
- C/ Présentation d'un projet : le « Pass'sport sinois » 30

#### II/Les interactions existantes entre les écoles et les associations sportives de la ville de Sin-le-Noble.....32

- A/ Historique de ces interactions 32
- B/ La Fête du sport. 34
- C/D'autres actions possibles 36

#### III/Finalités des interactions entre les écoles et les associations sportives.....38

A/ Les différents objectifs recensés	38
B/ Les freins et les limites.	39
C/ Les projets futurs	40

## Conclusion 42

## Bibliographie 44

## Annexes 49

Annexe 1 : Première version de l'entretien	50
Annexe 2 : Le guide d'entretien	52
Annexe 3 : Questionnaires à destination des enseignants	53
Annexe 4 : Questionnaires à destination des présidents	59
Annexe 5 : La grille d'analyse des questionnaires à destination des enseignants	65
Annexe 6 : La grille d'analyse des questionnaires à destination des présidents	72

# Introduction

---

Les professeurs des écoles sont chargés de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive depuis l'obligation de la « gymnastique »<sup>1</sup> en 1880. Selon les programmes de 2008<sup>2</sup>, l'éducation physique et sportive permet de développer la motricité ainsi que la culture sportive. Ces programmes reconnaissent que cette discipline permet de travailler l'éducation à la santé ainsi que l'éducation à la sécurité. Ces instructions ministérielles précisent que grâce à l'éducation physique et sportive, les élèves accéderont l'autonomie et deviendront plus responsables notamment grâce à la fréquentation de « valeurs morales et sociales »<sup>3</sup>. Or, le sport ne se découvre pas seulement dans le contexte scolaire, mais également dans d'autres instances comme le souligne Hébrard (1986) dans son ouvrage<sup>4</sup>. Amans-Passaga (2010) reconnaît que la société a l'habitude d'associer l'enseignant à « un maître, une classe »<sup>5</sup>. Or,

---

1 GARNIER P., 2002, Enseigner l'éducation physique à l'école élémentaire. Maître et spécialistes des activités physiques : une collaboration en question (1880-2000), *Staps* n° 58, 2/2002, 7-20.

2 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2008, Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire, Bulletin Officiel, hors-série n°3 du 19 juin 2008.

3 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2008, Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire, Bulletin Officiel, hors-série n°3 du 19 juin 2008.

4 HEBRARD A., 1986, L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives, Paris, Éditions Revue E.P.S..

5 AMANS-PASSAGA C., 2010, L'articulation de l'action didactique d'intervenants associés en EPS à l'école primaire, Education et didactique, 1/2010 Vol. 4, 25-50.

comme le précisent Marcel<sup>6</sup> (2007) et Amigues et Lataillade <sup>7</sup> (2007), les enseignants peuvent être amenés à travailler en collaboration avec d'autres adultes. Ces auteurs dégagent les principales formes de travail suivantes : collaboration avec d'autres enseignants, avec les parents, avec les acteurs de l'école ou avec un intervenant extérieur. C'est en ce sens qu'il me paraît intéressant de travailler sur les types de relations qu'il existe entre certains de ces acteurs. La présente étude consiste à répondre à la question de départ suivante : quelles sont les relations entre les écoles et les associations sportives ? Cette question s'articule autour de plusieurs axes :

- Y a-t-il des relations entre les écoles et les associations sportives ?
- Qu'est-il mis en place pour permettre ces relations ?
- Quels sont les types de communications entre les écoles et les associations sportives ?
- En quoi consistent les échanges entre ces deux instances ?
- Pour quoi y a-t-il des relations ?
- Comment ces relations sont-elles mises en place ?
- Quels sont les freins et les limites à ces relations ?

Cette étude pourrait incontestablement me servir dans ma future vie professionnelle dans le cadre par exemple du partenariat et de l'ouverture de l'école sur l'extérieur. Le développement du partenariat autour de l'école répond à deux exigences : une école ouverte sur le monde extérieur et l'idée d'une co-éducation partagée par l'école, la famille et d'autres intervenants dans l'éducation de l'enfant. Cela suppose donc que l'école s'ouvre et accueille des partenaires ou intervenants extérieurs, et qu'elle participe à la vie de quartier en s'investissant dans des missions sociales ou culturelles. Cette politique de partenariats est particulièrement développée par l'Education Nationale depuis les années 1980.

Si beaucoup de travaux ont été réalisés sur les relations entre professeurs des écoles et intervenants extérieurs, en revanche peu de chercheurs se sont intéressés aux relations existantes entre les écoles et les associations sportives.

Mon étude portera sur une identification et une explication des interactions entre les écoles et les associations sportives.

Dans ce rapport, nous présenterons dans un premier temps une revue de littérature qui retrace les différentes lectures, puis la méthodologie employée pour réaliser l'enquête de terrain et enfin les résultats de la recherche.

---

<sup>6</sup> MARCEL J.F., 2007, Les pratiques enseignantes de travail partagé : contribution à la structuration d'un nouveau champ de recherche, Congrès International AREF, Actualité de la Recherche en Education et Formation, Strasbourg.

<sup>7</sup> AMIGUES R., LATAILLADE G., 2007, Le travail partagé des enseignants : rôle des prescriptions et dynamique de l'activité enseignante, in Congrès international AREF, Actualité de la Recherche en Education et Formation, Strasbourg.

# 1/. Revue de littérature

---

## I/. L'ouverture de l'école sur le monde extérieur

### **A/. Les textes ministériels relatifs à l'ouverture de l'école sur son environnement**

La loi d'orientation du 10 juillet 1989<sup>8</sup> légalise en effet la notion de « communauté éducative » et de « partenaires » de l'école. Elle stipule, dès son article 1, que « la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves »<sup>9</sup>. Les enseignants sont très fortement incités à solliciter des partenaires extérieurs à l'école. Cette loi fait référence à différents partenaires : les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les parents.

La circulaire du 3 juillet 1992<sup>10</sup> permet quant à elle de clarifier la précédente loi d'orientation et rappelle brièvement le caractère obligatoire du partenariat et du travail d'équipe en vigueur depuis cette loi, qui définit précisément les rôles de l'enseignant et ceux de l'intervenant. Le professeur des écoles a donc la responsabilité pédagogique de sa classe et doit savoir à tout moment où sont ses élèves. L'intervenant extérieur apporte quant à lui un « éclairage technique », il permet d'agrémenter le travail du maître et de compléter ses compétences polyvalentes mais ne le remplace en aucun cas. Cette circulaire précise que des autorisations et des agréments sont obligatoires pour chaque intervention, quelle que soit sa nature. Pour l'EPS, l'intervenant doit soit être diplômé en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ou avoir un diplôme ou un brevet d'État.

Ces textes ministériels rappellent que le partenariat est une obligation de l'école. La communauté éducative peut donc être susceptible d'entreprendre des démarches envers des associations sportives dans le cadre d'un partenariat en éducation physique et sportive par exemple. Ces textes ouvrent la possibilité d'un partenariat entre les écoles et les associations sportives.

---

8 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Loi d'orientation sur l'éducation*, Loi n°89-486 du 10 juillet 1989.

9 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Loi d'orientation sur l'éducation*, Loi n°89-486 du 10 juillet 1989.

10 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires, Bulletin Officiel n°29, Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992.

## B/. Les intervenants extérieurs

Dans ces travaux, Garnier (2002)<sup>11</sup> retrace la collaboration entre les enseignants et les intervenants extérieurs d'un point de vue historique : de 1880 à 2000. Selon son étude, les professeurs des écoles sont chargés de l'enseignement de l'éducation physique et sportive depuis l'obligation de la gymnastique en 1880, date à partir de laquelle des intervenants extérieurs ont été envoyés dans les écoles par les mairies. Les travaux réalisés par Devos Prieur et Amans Passaga (2010)<sup>12</sup> s'appuient sur l'analyse d'un système didactique composé d'un maître et d'un intervenant, qui ont deux types d'interventions différents (scolaire ou sportif) et qui génère donc une certaine collaboration. Elles portent leur recherche sur les effets de cette collaboration sur les contenus enseignés aux élèves au cours d'un cycle, d'une part sur un intervenant extérieur basketteur et d'autre part sur un intervenant extérieur golfeur. Leurs études révèlent des points communs et des différences entre les deux types de collaborations. Tout d'abord, les deux intervenants transposent dans un temps très court quelques savoirs de la pratique sociale de référence. Chaque intervenant se voit offrir la possibilité d'organiser en intégralité l'enseignement. Les enseignants restent un peu à l'écart quant aux contenus à enseigner et n'intervient que très rarement. La différence entre les deux formes de partenariat s'observe dans le fait que l'intervenant en basket et le maître échangent sur leurs connaissances et missions alors que l'intervenant en golf et le professeur de la classe ne s'y intéressent pas. Les auteurs concluent qu'une bonne collaboration permettrait un enseignement de qualité mais qu'il existe différents types de partenariats : avec ou sans collaboration. Elles précisent qu'une collaboration entre l'intervenant et le maître permet à chacun d'entre eux de développer son « bagage didactique et pédagogique » et serait gage de qualité sur les contenus enseignés. Cette analyse se retrouve également dans les travaux de Loquet et al.(2002)<sup>13</sup> qui utilisent l'expression « système didactique bicéphale » et qui soulèvent les prises de responsabilités et les désaccords respectifs des deux instances. Devos-

---

11 GARNIER P., 2002, op. cit.

12 DEVOS-PRIEUR O., AMANS-PASSAGA C., 2010, Professeurs des écoles et intervenants extérieurs en éducation physique: nature de la collaboration et incidence sur les contenus enseignés, in Amans Passaga C. Ed., L'intervention en sport et ses contextes institutionnels: cultures et singularités de l'action, Presses du Centre Universitaire Champolion, Rodez.

13 LOQUET M, GARNIER A., AMADE-ESCOT C., 2002, Transmission des savoirs en activités physiques et sportives : enseignement scolaire, entraînement sportif, transmission chorégraphique, *Revue française de pédagogie* n° 141, 99-109.



Prieur et al. (2002)<sup>14</sup> viennent tempérer ces différents points de vue en affirmant que « le travail binôme » peut soit engendrer un enseignement de meilleure qualité, soit au contraire l'appauvrir. Ceci dépend donc de la relation entretenue entre l'enseignant et l'intervenant extérieur, elle peut être conflictuelle ou complémentaire. Enfin, Amans-Passaga (2010)<sup>15</sup> conclue sa recherche en soulignant le fait que l'intervenant extérieur serait plus efficace collaborant par anticipation avec l'enseignant et en se familiarisant plus avec l'école et son contexte pour prendre de la distance par rapport à ses interventions en club. L'auteur convoque la nécessité de revoir les modalités de travail et d'envisager une « co-activité »<sup>16</sup>. Ces différents travaux témoignent de la qualité de l'apport d'un intervenant extérieur au sein d'une école. Ils montrent que la collaboration n'est pas toujours présente entre les professeurs des écoles et les intervenants extérieurs mais qu'elle est néanmoins profitable aux enseignements. Les intervenants extérieurs peuvent être issus d'associations sportives et donc insuffler un partenariat entre les écoles et les associations sportives.

### **C/. Les associations sportives scolaires**

Selon Rouzies (1986)<sup>17</sup>, inspecteur pédagogique régional en éducation physique et sportive, l'association sportive scolaire est régie par la loi du 16 juillet 1984, elle est créée dans toutes les écoles. Elle doit s'articuler avec l'éducation physique et sportive en donnant la possibilité aux élèves de pratiquer une activité avec un encadrement qui répond aux exigences de l'Éducation Nationale. L'association sportive permet aux enfants de rencontrer différents sports et de nourrir leur culture sportive. Enfin, elle donne l'occasion aux enfants de découvrir le monde associatif et leur ouvre la possibilité de choisir une activité librement. L'association sportive «contribue à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, et à la réduction des inégalités sociales et culturelles»<sup>18</sup>. L'association sportive scolaire a un rôle à jouer dans le sens où il est possible de donner des responsabilités aux élèves en tant que

---

14 DEVOS-PRIEUR O., LOUBET-GAUTHIER E., 2002, L'incidence des modes de partenariat à l'école élémentaire sur la polyvalence des maîtres et sur les représentations des élèves du travail scolaire, Recherche et formation n° 41, 153-170.

15 AMANS-PASSAGA C., 2010, op. cit., page 22.

16 AMANS-PASSAGA C., 2010, op. cit., page 22.

17 ROUZIES M., 1986, L'association sportive scolaire, article in L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives, Alain HÉBRARD, Paris, Éditions revue EPS.

18 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *L'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives*, loi n°84-610 du 16 juillet 1984.

membres, de prendre en compte leurs souhaits et de pouvoir développer à la fois le « sport discipline »<sup>19</sup> et le « sport distraction »<sup>20</sup>.

D'après son étude de cas sur la ville de Mérignac, Honta (2003)<sup>21</sup> a montré que la pratique sportive scolaire ne se réduit pas à l'horaire obligatoire présent dans les programmes. A Mérignac, le sport scolaire se pratique également dans l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Mais il y a de grands écarts selon les écoles, faute de professeurs des écoles volontaires pour encadrer ces activités. Pourtant, la mairie encourage ces relations en permettant l'accès aux structures (pour le premier et le second degré), en détachant du personnel et en accordant des subventions. Par ailleurs, les directeurs sont en général satisfaits de ce type de relation et de l'implication des communes mais aimeraient que des CEL (contrats éducatifs locaux) soient revus afin d'améliorer les interactions entre CEL et USEP/UNSS pour qu'elles soient plus nombreuses. En revanche, à Mérignac les nombres d'inscrits dans l'USEP ou l'UNSS est très faible, il s'explique par le fait que le monde associatif est très riche et propose déjà de nombreuses activités sportives. Les enseignants ont pourtant le sentiment que USEP/UNSS et associations de la commune n'ont pas mêmes objectifs, ces derniers visent plutôt la compétition. En revanche, Hebrard (1986)<sup>22</sup> identifie les objectifs visés par l'école d'une part et par l'association sportive d'autre part: pour lui, ils sont similaires. Il précise que les deux instances visent à transmettre à l'enfant le savoir nécessaire à la pratique d'une activité et à l'aider à atteindre le meilleur niveau compte tenu de ses capacités. La seule différence entre l'école et l'association sportive selon cet auteur, est que l'entraîneur est face à des enfants qui ont fait le choix de ce sport et qui sont donc généralement motivés, il reçoit en outre les mérites des résultats obtenus.

Ces travaux permettent de distinguer les associations sportives scolaires des associations sportives d'une commune. Ils permettent de souligner le fait qu'il existe dans chaque école des associations sportives scolaires. Ceci pourrait expliquer le fait qu'il n'y ait peut être pas de relation école / associations sportives puisque les écoles ont des associations sportives à l'intérieur de leur établissement. En revanche, selon les travaux de Honta (2003)<sup>23</sup>, les relations entre les associations sportives et les établissements scolaires sont faibles mais tendent à se développer. De nombreux présidents n'entreprennent pas de démarche envers

---

19 ROUZIES, op. cit., page 207

20 ROUZIES, op. cit., page 207

21 HONTA M., op. cit.

22 HEBRARD A., op. cit.

23 HONTA M., op. cit.

l'école car la discipline n'est pas adaptée au milieu scolaire (ex : le cyclisme) alors que d'autres ne font que des initiations pour faire découvrir le sport de leur association. Certains clubs n'entreprennent pas de démarche car ils ne peuvent plus accueillir de nouveaux adhérents.

#### **D/. Distinction entre « éducation physique et sportive » et « activités physiques et sportives »**

Hebrard (1986)<sup>24</sup> fait une distinction entre éducation physique et sportive et activités physiques et sportives. La loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives est promulguée en ces termes: « L'État est responsable de l'enseignement de l'E.P.S. placé sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale ». L'éducation physique (puis sportive) a toujours été faite par l'école mais l'auteur précise qu'il faut la considérer comme une discipline à part entière. Si elle est souvent considérée comme secondaire, il convient de rappeler qu'elle permet le développement de l'enfant, il en a besoin pour grandir. L'éducation physique et sportive permet aux élèves de répondre à « leur besoin de bouger »<sup>25</sup>, d'être plus attentif en classe, de se défouler et de découvrir des activités. L'éducation physique et sportive est une discipline comme les autres selon l'auteur, qui doit être transmise et évaluée par l'enseignant. Elle a pour finalités éducatives de préparer aux activités sociales de référence. L'éducation physique et sportive a pris et prend encore une place de plus en plus importante dans la culture, les activités sont de plus en plus nombreuses que ce soit en compétition ou en loisir. Selon Hebrard<sup>26</sup>, les activités physiques et sportives se pratiquent en différents lieux et avec différents groupes de pairs: à l'école, dans une association sportive scolaire, dans une association sportive, dans les accueils de loisirs et avec leur famille.

Cette distinction permet de mettre en évidence que ce qui est fait à l'école diffère de ce qui peut être fait en dehors du cadre scolaire et donc par exemple au sein d'une association sportive.

## **II/. Qu'est-ce qu'une association sportive ?**

### **A/ L'organisation**

---

24 HEBRARD A., op. cit.

25 HEBRARD A., op. cit., page 29.

26 HEBRARD A., op. cit., page 29.

Selon Gasparini (2003)<sup>27</sup>, le terme « organisation » désigne un ordre social mis au service d'un projet commun dans un cadre délimité (objectifs, règlement) et pour une durée relativement longue. L'auteur précise également que pour accéder aux objectifs fixés, les acteurs doivent « coopérer » même s'ils n'ont pas forcément les mêmes intérêts. Ils doivent également être en mesure de planifier à long terme leurs actions. Pour l'auteur l'organisation peut être : une « entreprise », une « administration » ou une « association ». Enfin, il donne quelques caractéristiques d'une organisation qui permettent de la définir. Ces caractéristiques sont le « but », c'est ce qui constitue le pilier de l'organisation, ce pour quoi elle existe. Ensuite, il y a la « structure », il s'agit de l'organisation interne (la répartition des tâches, les différents rôles), l' « environnement » de l'organisation qui joue un rôle primordial dans son fonctionnement. Et enfin, les « acteurs » qui sont des membres de l'organisation qui ont tous des buts différents, selon leur propre histoire (dirigeants, adhérents, parents, les partenaires économiques, la commune, la presse...).

Chifflet (2003)<sup>28</sup> est en accord avec Gasparini (2003)<sup>29</sup> sur le fait que les acteurs d'une organisation sportive n'ont généralement pas les mêmes objectifs. Chifflet ajoute que ce ne sont pas les statuts qui déterminent les rôles de chacun mais les relations entre les acteurs et les intérêts de chacun.

Ces différents travaux convoquent l'idée qu'une organisation a des objectifs bien définis qui seront réalisables grâce aux rapports qu'entretiennent les différents acteurs. Dans ce cadre, il est possible que l'école soit l'un des acteurs possibles des associations sportives

## **B/. Typologie des organisations sportives**

Selon Gasparini (2003), les organisations ont des « typologies »<sup>30</sup> différentes selon leurs objectifs, il existe trois grandes catégories:

- « L'association du secteur sportif non marchand »<sup>31</sup> qui regroupe des organisations à but non lucratif, comme des associations déclarées, agréées ou non, fédérées...

---

27 GASPARINI W., 2003, in L'organisation sportive, coordonné par William GASPARINI, Paris, Editions Revue EPS, pages 11 – 27.

28 CHIFFLET P., 2003, in L'organisation sportive, coordonné par William GASPARINI, Paris Editions Revue EPS, pages 29 – 46.

29 GASPARINI W., op. cit.

30 GASPARINI W., op. cit.

31 GASPARINI W., op. cit., page 24.

- « L'entreprise du secteur sportif privé marchand »<sup>32</sup> qui regroupe les sociétés anonymes, les entreprises individuelles, les sociétés commerciales... c'est-à-dire les organisations qui gèrent les services sportifs ou des produits sportifs.
- « L'entreprise publique »<sup>33</sup> : il s'agit de l'administration publique qui contrôle les activités sportives.

Gasparini (2003) précise que ces différentes catégories s'organisent chacune sous deux aspects, d'une part l'organisation interne (groupe de travail, budget, équipement, répartition des tâches...) et d'autre part la « symbolique »<sup>34</sup> c'est-à-dire la réputation de l'organisation engendrée par les acteurs même.

L'ouvrage de Gasparini (2003) me permet de classer le type d'organisation des associations sportives qui vont m'intéresser lors de mon enquête, ce sont des associations du secteur sportif non marchand.

### **C/. L'organisation sportive et la commune**

Selon Abrioux (2010)<sup>35</sup>, les communes ont un point de vue relativement traditionnel des associations, celles-ci auraient au sein de la commune une fonction « d'animation et de création de lien social »<sup>36</sup>. Gasparini (2003) précise quant à lui le rôle des mairies au sein de l'organisation sportive. Il indique que la toute première mission de la mairie (fin du XIXe siècle) était de s'occuper des « équipement sportifs »<sup>37</sup>. Puis, l'auteur informe que des relations essentiellement administratives entre les associations sportives et les communes se sont instaurées au début du XXe siècle. Selon l'auteur, le développement du sport devient alors un enjeu politique dans l'aménagement sportif et la création « d'Offices municipaux des sports »<sup>38</sup>. Gasparini (2003) cite la circulaire « Sarrailh »<sup>39</sup> (1944) qui encourage la création d'association et qui stimule l'ouverture de « services des sports »<sup>40</sup> qui s'occupent des équipements sportifs mais qui allouent également les subventions : la mairie devient donc le

---

32 GASPARINI W., op. cit., page 24.

33 GASPARINI W., op. cit., page 24.

34 GASPARINI W., op. cit., page 27.

35 ABRIOUX F., 2010, Les relations entre associations et collectivités : vers quel avenir ?, Management et avenir n° 40, 186-204.

36 ABRIOUX F., op. cit., page 201.

37 GASPARINI W., op. cit., page 17.

38 GASPARINI W., op. cit., page 18.

39 GASPARINI W., op. cit., page 18.

40 GASPARINI W., op. cit., page 18.

cœur de l'organisation sportive à l'échelle locale. Les travaux de Honta (2003)<sup>41</sup> relatent les mêmes rôles que ceux relevés par Gasparini (2003) : la mairie permet l'accès aux différentes structures sportives et accordent des subventions. Le terme subvention est défini dans l'ouvrage de Bayeux (2011) en ces termes : « la subvention caractérise la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à une action initiée et menée par une personne publique ou privée, poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration, y trouvant intérêt, apporte soutien et aide »<sup>42</sup>. Cet auteur précise les obligations des associations qui ont reçu une subvention : l'association doit exister réellement, être à jour dans ses statuts, utiliser la subvention dans les douze mois, être capable de fournir des comptes clairs et précis en cas de contrôle. Abrioux (2010) complète tous ces travaux en proposant cinq points essentiels à prendre en compte pour pouvoir analyser les relations entre la commune et l'organisation sportive : « l'implantation de l'association, la territorialisation du projet, la taille de l'association, le champ d'intervention, la connaissance des autres acteurs »<sup>43</sup>. Enfin, cet auteur souligne dans ses travaux que la dépendance entre la commune et l'organisation sportive est réciproque.

Ces différents travaux permettent de rendre compte des différents rôles de la mairie qui ne sont peut-être pas les seuls, il s'agira alors de découvrir s'il en existe d'autres lors de mon enquête de terrain. La partie suivante sera l'occasion de découvrir avec plus de précision le rôle des collectivités territoriales dans le domaine du sport et plus précisément le rôle du service des sports dont la création a été fortement incitée.

### III. Quel est le rôle des collectivités territoriales dans le domaine du sport ? Exemple du service des sports

Les collectivités territoriales sont les divisions administratives qui sont au-dessous du niveau de l'Etat : la commune, la municipalité, les départements, la région. Selon Nahapétian (2005)<sup>44</sup>, les collectivités territoriales entretiennent depuis longtemps des relations avec les associations. Cette partie sera l'occasion de découvrir avec précision le rôle et l'organisation du service des sports. Puis ensuite nous étudierons les relations entre le service des sports et les écoles pour terminer sur une analyse des relations entre le service des sports et les associations sportives.

---

41 HONTA M., op. cit.

42 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 103.

43 ABRIOUX F., op. cit., page 202.

44 NAHAPETIAN N., 2005, Partenariat : quand associations et collectivités territoriales agissent ensemble, *Alternatives économiques*, n° 237.

## A/. Le rôle et l'organisation du service des sports

Tout au long de ses travaux, Honta (2003)<sup>45</sup> analyse la politique sportive de la ville de Mérignac en se penchant sur les relations entre la mairie, les établissements scolaires et les associations sportives. Cette recherche s'appuie sur la réforme sur la décentralisation de Defferre (lois de 1982-1983), qui marque la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales avec comme objectif une meilleure efficacité de l'action publique. Depuis ces dernières années, nous avons pu observer que des travaux mettant en évidence le rôle de la mairie dans la vie sportive de la ville étaient de plus en plus nombreux. Dans un premier temps, les chercheurs Bayeux et Dupuis (1995)<sup>46</sup>, Corneloup (1997)<sup>47</sup>, Gaudin (1999)<sup>48</sup> et Bouchet (1999)<sup>49</sup> ont tous remarqué, lors de leurs recherches, une volonté forte de la ville pour réorganiser l'action sportive afin de la rendre plus efficace et plus fiable. Honta (2003) cite dans ces travaux une expression extraite d'autres recherches : « la municipalisation du sport »<sup>50</sup>. Honta (2003) et Lorrain (1991)<sup>51</sup> affirment que dans les années soixante, le rôle de la municipalité était de construire des structures sportives grâce à la création des Offices Municipaux des Sports (OMS). Selon les travaux de Bonnes (1983)<sup>52</sup> et Gaudin (1996)<sup>53</sup>, les communes ont commencé à se charger du sport suite à la réforme sur la décentralisation, notamment en développant le partenariat. Honta (2003)<sup>54</sup> précise que la création d'un service des sports dans les mairies est la conséquence de l'instauration d'une filière sportive territoriale en 1992. Haschar\_Noé et al.<sup>55</sup> ont montré que ce service était

---

45 HONTA M., op. cit.

46 BAYEUX P., DUPUIS J., 1995, Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation, Revue EPS, Paris, Editions CNFPT.

47 CORNELOUP J., 1997, Les études d'opinion publique comme aide à la décision dans la déclinaison des politiques sportives locales, Premier Congrès De La Société Française De Management Du Sport.

48 GAUDIN J.P., 1999, Gouverner par contrat. L'action publique en question, Paris, Editions Presses de Sciences Po.

49 BOUCHET P., 1999, L'administration du sport municipal : approche légaliste ou management public, *Staps* n°50, vol. 20, 65-83.

50 HONTA M., op. cit.

51 LORRAIN D., 1991, De l'administration république au gouvernement urbain, *Sociologie du travail* n° 4.

52 BONNES R., 1983, La municipalisation du sport, la vie associative : mode d'évolution des conditions d'une démocratisation et socialisation de la pratique des APS au plan local, *Acte du VIIIe symposium de l'ICSS : Sports et sociétés contemporaines*, Paris, INSEP.

53 GAUDIN J.P., 1996, La négociation des politiques contractuelles, Paris, Editions l'Harmattan.

54 HONTA M., op. cit.

présent dans les villes de plus de dix mille habitants. Bayeux (2011)<sup>56</sup> définit clairement le rôle du service des sports dans son ouvrage qui sont la gestion des équipements sportifs (entretien et fonctionnement stades, gymnases...), la création et le financement de nouvelles structures sportives et l'administration. Cet auteur ajoute que le service des sports est une « structure organisationnelle »<sup>57</sup>, qui a une place bien spécifique au sein de la collectivité. Il précise que le service des sports est généralement situé au sein de trois systèmes : « le système politique, le système consultatif et le système administratif »<sup>58</sup>. Enfin, cet auteur informe que le service des sports doit également diriger l'animation sportive au sein de la commune et plus précisément « les animations scolaires »<sup>59</sup> et « les animations associatives »<sup>60</sup>.

Nous pouvons dire que ces informations nous montrent l'importance du sport pour les communes mais également la volonté de ces dernières de gérer efficacement le sport.

## **B/. Le service des sports et les écoles**

Peu d'études concernant les relations entre les écoles et les collectivités territoriales ont été menées. Bayeux (2011)<sup>61</sup> cite dans son ouvrage un article du code de l'éducation qui appelle les collectivités territoriales à créer des associations sportives au sein des établissements scolaires. Mais l'auteur ajoute que le code du sport ne relate pas l'obligation pour les collectivités territoriales de « recruter des enseignants des activités physiques et sportives »<sup>62</sup>. Cependant, l'auteur souligne le caractère obligatoire de la réglementation vis-à-vis de « l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives »<sup>63</sup>. Selon les travaux de Bayeux (2011)<sup>64</sup> et de Honta (2003)<sup>65</sup>, les collectivités territoriales sont dans l'obligation de posséder l'équipement sportif indispensable à la pratique de l'éducation

---

55 HASCHAR-NOE N., BAYEUX P., KLEIN G., VIGNERON J., (1999), Les politiques sportives et les services des sports des villes françaises de plus de 3000 habitants, *Revue Européenne de Management du Sport* n° 1, 175.

56 BAYEUX P., 2011, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Editions PUF « Que sais-je ? », 49-63.

57 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 59.

58 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 59.

59 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 60.

60 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 60.

61 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 22.

62 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 23.

63 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 23.

64 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 25.

65 HONTA M., op. cit., page 111.



physique et sportive mentionnée dans les programmes scolaires en vigueur. Honta (2003)<sup>66</sup> relate dans sa recherche que tous les chefs d'établissements scolaires ont constaté une planification efficace des différents équipements, ceci malgré le fait que l'aménagement des créneaux horaires des établissements ne soit obligatoire que pour le premier degré. L'auteur précise également que les directeurs d'écoles primaires étaient satisfaits de voir intervenir extérieur (personnel municipal) enseigner l'éducation physique et sportive dans leurs classes. L'objectif de la commune était « une cohérence de l'offre sportive entre les temps scolaire, péri et extra scolaires »<sup>67</sup> de l'enfant. De plus, ceci permettait une certaine harmonie entre ce qui était fait à l'école et ce qui était organisé par la mairie, ce qui est également relevé par Bayeux (2011)<sup>68</sup>. Honta formule dans les travaux cités précédemment que le Ministère de l'Education Nationale a décidé de restreindre le nombre d'intervenants extérieurs avec comme arguments le fait que ce sont les professeurs des écoles qui sont responsables de leur classe, même durant la séance d'éducation physique et sportive ; et que les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres sont chargés de former les futurs enseignants à l'éducation physique et sportive. Garnier (2002)<sup>69</sup> est en accord avec les travaux de Honta sur le fait que le maître a la responsabilité pédagogique de sa classe, elle précise que l'intervenant extérieur ne remplace plus l'enseignant, comme c'était le cas au temps de militaires au début du XXe siècle. Bayeux (2011)<sup>70</sup> vient confirmer les travaux précédents en citant le code de l'Education : « dans les écoles maternelles et primaires, par les instituteurs et les institutrices réunis en équipe pédagogique. Ceci-ci acquièrent une qualification dominante en éducation physique et sportive pendant leur formation initiale ou continue. Toutefois, en tant que besoin, un personnel qualifié et agréé peut assister l'équipe pédagogique, à la demande et sous la responsabilité de celle-ci<sup>71</sup>. Bayeux (2011) éclaircie ensuite un point essentiel : l'intervenant extérieur doit être qualifié et avoir l'agrément. Garnier (2002) ajoute que l'intervenant extérieur n'est présent que pour les « apports techniques »<sup>72</sup> et le professeur des écoles doit jouer le rôle du chef d'orchestre et contrôler toutes les interventions. Les intervenants extérieurs facilitent donc l'ouverture de l'école aux acteurs locaux et permet un enseignement

---

66 HONTA M., op. cit., page 111.

67 HONTA M., op. cit., page 113.

68 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 113.

69 GARNIER P., 2002, op. cit.

70 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 113.

71 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 113.

72 GARNIER P., 2002, op. cit., page 15-16.

de l'éducation physique et sportive de meilleure qualité, malgré le devoir de polyvalence des enseignants.

### C/. Le service des sports et les associations sportives

Selon Honta (2003)<sup>73</sup>, qui s'intéresse aux relations entre la collectivité territoriale et les associations sportives, les mairies jouent depuis de nombreuses années un rôle prépondérant quant au développement et à l'organisation de la vie sportive au sein de la ville. Selon l'auteur, l'acteur majeur du sport en France est incontestablement les communes, qui possèdent près de 80% du parc des équipements, les financent et les entretiennent. Bayeux (2011)<sup>74</sup> précise que toute commune entretient des relations avec les associations sportives, notamment par le biais du service des sports. Charrier (2001)<sup>75</sup> met en évidence la baisse des dépenses attribuées à l'intendance des structures sportives, malgré tout des remises aux normes de sécurité sont obligatoires et représentent un budget important pour les communes. Cependant, Honta (2003)<sup>76</sup> a montré à travers son enquête de terrain que la commune et donc le service des sports ont su, dès les années soixante-dix, développer les structures sportives afin de répondre aux différents besoins mais ont su également s'organiser pour que ces structures soient à la disposition de tous les acteurs de la vie sportive, et notamment des associations sportives, ce qui est également affirmé dans l'ouvrage de Bayeux (2011)<sup>77</sup>. Honta ajoute que le nombre d'associations a augmenté considérablement grâce à cette organisation. Les travaux de Honta (2003)<sup>78</sup> tendent à montrer que la mairie représente une aide non négligeable pour les associations sportives, en leur accordant notamment des subventions alors que l'Etat, les régions ou des départements n'y participent que ponctuellement. La commune reste donc le plus gros moyen de financement des associations sportives. Néanmoins, cette recherche met en évidence le fait que les dirigeants d'association s'accordent à dire que la subvention de la mairie permet simplement de faire vivre l'association, sans extra. Les travaux de Walter (2000)<sup>79</sup> viennent conforter ceux de Honta

---

73 HONTA M., op. cit.

74 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 101.

75 CHARRIER D., (2001), Le financement du sport par les collectivités locales : une stabilité illusoire ?, *Pouvoirs locaux* n°49 II, 39-41.

76 HONTA M., op. cit.

77 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 101.

78 HONTA M., op. cit.

79 WALTER E., 2000, D'un monde associatif sportif à l'autre... Bénévolats et perceptions de la politique sportive municipale strasbourgeoise. *Regards sociologiques*, Sur le sport n°20, 157.

(2003)<sup>80</sup>, qui soulignent le fait que certaines mairies privilégient certaines associations, en particuliers les associations les plus importantes avec une forte renommée. Chateaufreynaud (1989)<sup>81</sup>, Mounet et Chifflet (1993)<sup>82</sup> et Dulac (1997)<sup>83</sup> sont en accord avec ceci puisqu'ils ont également noté dans leurs recherches respectives qu'il existait des conflits entre les communes et les associations sportives. Ces auteurs soulignent, de la même manière que Honta (2003)<sup>84</sup> que des éléments peu pertinents, comme la notoriété de l'association ou du président, ont plus d'impacts dans les décisions relatives aux subventions que le nombre de licenciés par exemple. Bayeux (2011)<sup>85</sup> convoque l'idée selon laquelle la subvention et à fortiori le montant accordé aux associations prennent le dessus sur les rapports existants entre la commune et les associations sportives. L'auteur admet également que pour répondre aux besoins des associations sportives et les aider le plus aisément possible, le service des sports doit connaître la nature de l'association, ses objectifs, ses finalités, le profil de ses adhérents (sexe, âge...) mais aussi si son existence est bien réelle.

---

80 HONTA M., op. cit.

81 CHATEAUFREYNAUD Y., (1989), Le sport : nouvel enjeu de pouvoir au plan local, Staps n°20, 7-13.

82 MOUNET J.P., CHIFFLET P., (1993), La réalisation d'un stade nautique intercommunal. Politiques sportives et stratégies fédérales, Staps n°32, 87-102.

83 DULAC C., (1997), Politiques sportives et stratégies d'acteurs. L'exemple d'un conflit municipal : Grenoble en 1975, Staps n°45, 37-51.

84 HONTA M., op. cit.

85 BAYEUX P., *Le sport et les collectivités territoriales*, op. cit., page 102.

## 2/. Projet de méthodologie

---

*Suite à la lecture de l'article de Honta (2003)<sup>86</sup> qui a conduit sa recherche à travers une étude de cas et plus précisément sur Mérignac, il me semblerait intéressant de faire une étude similaire sur la ville de Sin-le-Noble. Cette ville est située dans le nord de la France, à quelques kilomètres du chef-lieu de la région, elle se compose de près de 17 000 habitants.. J'aimerais montrer quelle est la nature des interactions entre les écoles et les associations sportives de la ville. Cette étude de cas doit me permettre de faire l'état de ce qui se passe au sein de la ville. J'ai choisi Sin-le-Noble car je suis secrétaire d'une association sportive de la ville, et donc cette étude de cas me motive particulièrement. J'ai fait le choix de l'échelle locale pour que le travail soit réalisable et concret. En effet, l'échelle régionale par exemple ne serait pas réalisable dans le cadre de ce travail notamment pour des raisons temporelles. De plus, en ne focalisant que sur une seule ville, je peux me permettre d'interroger et de m'entretenir avec les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle dans les relations entre les écoles et les associations sportives : le directeur du service des sports, les enseignants de Sin-le-Noble et les présidents des associations sportives. Une telle recherche permet donc de ne pas trop se disperser et de se concentrer sur un seul cas pour en retirer des informations concrètes et authentiques. La recherche que je mène se situe dans une sociologie compréhensive et qualitative. Il s'agira dans un premier temps d'analyser les fondements théoriques de la démarche, dans un second temps d'étudier la conception et la réalisation de l'enquête pour ensuite anticiper sur la méthode d'analyse des données la plus appropriée.*

### [I/ Les fondements théoriques de la démarche](#)

#### **A/ Faire le choix de sa méthode de recherche**

*Dans son ouvrage, qui se veut à la fois méthodologique et critique, Madeleine Grawitz (1996)<sup>87</sup> décrit différentes techniques de recherches, elle interroge les enjeux et les usages du choix de la technique. Son objectif est d'orienter le choix de la technique en fonction de la recherche effectuée mais également de l'utiliser à bon escient. L'auteur met en garde le lecteur sur les avantages et les inconvénients de certaines techniques mais aussi sur le devoir de neutralité. Par exemple, lorsque l'on réalise un questionnaire, l'auteur préconise de se méfier de la tournure des questions. Madeleine Grawitz (1996) précise que pour choisir une technique, il faut être au clair avec son objet de recherche et sa problématique. Elle encourage la rigueur pour ne pas être trop influencé par la maîtrise d'une technique. Enfin, elle insiste sur l'importance de connaître les différentes techniques pour un choix plus*

---

<sup>86</sup> Marina HONTA, 2003, Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde), *Staps* n° 63, 107-122.

<sup>87</sup> Madeleine GRAWITZ, 1996. Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz.

*motivé, le statut de la technique est donc à discuter. L'auteur propose ensuite une classification des techniques de sciences sociales selon trois catégories : « d'après le domaine de recherche », « d'après la nature des problèmes étudiés » et « par les techniques ». Les deux premières classifications s'avèrent peu concluantes selon l'auteur. Elle discerne la classification par les techniques beaucoup plus adéquate. Dans cette classification, elle distingue les « techniques documentaires » et les « techniques vivantes ». Les techniques vivantes comprennent les « techniques individuelles » qui consistent à interviewer et questionner et les « techniques de groupes » qui consistent à observer. Ma recherche tend plutôt à se tourner vers la classification par la technique et plus précisément vers les techniques vivantes puisque j'envisage comme techniques l'entretien et le questionnaire. Dans le point suivant, nous aborderons l'enquête par entretien.*

### **B/ L'enquête par entretien**

*Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt(2006)<sup>88</sup>, l'entretien permet la communication et l'interaction entre deux individus. Ils le caractérisent en effet par un contact direct entre le l'interlocuteur et chercheur, qui a une faible directivité. Le chercheur sortira donc de l'entretien avec des informations aussi riches que nuancées. L'interlocuteur exprimera ce qu'il ressent, ses perceptions d'un événement tout en étant en permanence recentré par le chercheur sur les objectifs de l'enquête. Il existe différents types d'entretien selon ces auteurs : « l'entretien semi-dirigé »<sup>89</sup> pour lequel le chercheur a écrit des questions, qu'il ne posera pas forcément dans l'ordre mais qui devront toutes être renseignées. L'interlocuteur doit pouvoir parler assez librement, sans être influencé par les questions. « L'entretien centré »<sup>90</sup> permet d'analyser les conséquences d'un événement vécu. Le chercheur a une liste de points à aborder mais qu'il formulera sous forme de questions selon le déroulement de l'entretien. Les auteurs précisent les raisons pour lesquelles choisir l'entretien dont : analyser « les systèmes de relations »<sup>91</sup>, « le fonctionnement d'une organisation »<sup>92</sup>, des « événements »<sup>93</sup>. Enfin, Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006) conseillent l'entretien lorsque l'on souhaite recueillir un large éventail d'informations. Alain Blanchet et Anne Gotman (1992)<sup>94</sup> recommandent quant à eux l'entretien car il permet la construction d'un discours alors qu'un questionnaire n'en ferait apparaître qu'une réponse.*

---

88 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Éditions Dunot,.

89 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit, page 171.

90 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 171.

91 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 172

92 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 172

93 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 172

94 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Editions Nathan.

*Ces auteurs préconisent l'entretien si l'environnement n'est pas connu, si le chercheur ne maîtrise pas assez le terrain mais également lorsqu'il s'agit d'interroger un nombre restreint d'individu. Ils conseillent l'entretien pour pouvoir comprendre une action et son organisation. La lecture de ses ouvrages m'a aidée à faire de choix d'un entretien semi-directif avec le directeur du service des sports de Sin-le-Noble. Cet entretien doit me permettre de comprendre les actions mises en place par la commune et de récolter le maximum d'informations sur diverses grandes thématiques. De plus, le service des sports est un lieu que je ne connais pas suffisamment pour diffuser un questionnaire, en effet les questions ne seraient pas assez précises et je risquerais de passer à côté de certaines informations qui pourraient être précieuses pour ma recherche. Enfin, il n'y a qu'une seule personne que je souhaite rencontrer au service des sports donc l'entretien semble être l'outil le plus approprié.*

### **C/. L'enquête par questionnaire**

Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006)<sup>95</sup>, l'enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble de répondants des questions relatives à leur situation, leur opinion, leur attitude ou tout point susceptible d'intéresser les chercheurs. Les auteurs précisent que généralement les questions sont précodées afin que les personnes interrogées choisissent leurs réponses dans celles proposées. Les auteurs distinguent un autre type de questionnaire qui peut être complété par le chercheur, qui transcrit alors les réponses du répondant après avoir posé les questions, il s'agit d'un questionnaire « d'administration indirecte »<sup>96</sup>. Il peut aussi être « d'administration directe »<sup>97</sup> quand c'est le répondant lui-même qui écrit ses propres réponses. Les auteurs conseillent cette méthode particulièrement lorsque l'on veut découvrir une population en tant que telle (comportements, pratiques, opinions, valeurs), mais également lorsque l'on veut analyser un phénomène social que l'on pense pouvoir mieux comprendre à partir des informations recueillies par ces questionnaires. Enfin, en général on a recourt au questionnaire lorsque l'on souhaite interroger un grand nombre de personnes. Dans son ouvrage, De Singly (1992)<sup>98</sup> souligne qu'un questionnaire ne décrit jamais exhaustivement une pratique mais est une excellente méthode pour l'explication de la conduite. Selon lui avant de se lancer dans un questionnaire ou tout type de d'enquête, il est souhaitable d'en identifier les objectifs. Le questionnaire doit être retenu si les effets de certains facteurs sociaux doivent être repérés. L'auteur différencie les questions de fait des questions d'opinions et les questions ouvertes des questions fermées. A travers ces lectures, mon choix de technique pour interroger à la fois les enseignants et les présidents, s'est porté

95 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 167.

96 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 168.

97 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 168.

98 DE SINGLY F., 1992, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Editions Nathan.

vers les questionnaires. En effet, les enseignants des écoles de Sin-le-Noble et les présidents des associations sportives représentent un nombre assez conséquent de personnes, des entretiens ne seraient donc pas envisageables. De plus, en interrogeant les enseignants et les présidents, je souhaite accéder au sens objectif et comprendre un phénomène grâce à des informations qui seraient propres à ces individus. Mes questionnaires seront transmis par un mode d'administration directe, les individus répondront eux-mêmes aux questions.

## II/ Conception et réalisation de l'enquête

### **A/. Objectifs de l'enquête**

*Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006)<sup>99</sup>, le travail de terrain est la cinquième étape de la recherche : ils la nomment « l'observation », elle permet la récolte de données concrètes. Ils conseillent, avant de se lancer sur l'enquête de répondre à trois grandes questions : « observer quoi ? Sur qui ? Comment ? ». Pour les auteurs « observer quoi » revient à se poser la question suivante : quelles sont les informations dont j'ai besoin? Ils recommandent de ne pas trop limiter l'observation pour être certain de ne pas passer à côté de données importantes mais néanmoins de veiller à ne pas trop en avoir. Les auteurs notent enfin qu'il n'existe pas de moyens qui permettent de limiter la recherche et qu'il faut donc que le chercheur soit capable de résoudre seul ceci par son propre jugement et sa lucidité. Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006)<sup>100</sup> définissent « observer sur qui ? » par la construction des limites spatio-temporelles et humaines de l'enquête. Les auteurs différencient deux types de situations : l'étude d'un « phénomène » ou l'étude de « processus sociaux ». Pour l'étude d'un phénomène, qui caractérise ma recherche, les auteurs préconisent de fixer des limites comme le temps, le lieu et les différents moyens (les contacts, les compétences personnelles, les ressources humaines). Ils remarquent enfin qu'en général les chercheurs débutants ont tendance à choisir un champ d'analyse beaucoup trop large. Pour le choix de l'échantillon, les auteurs proposent plusieurs solutions : analyser la « totalité de la population » ou un « échantillon représentatif » ou « étudier des composantes non strictement représentatives mais caractéristiques de la population ». Pour ma recherche, il s'agira d'étudier la totalité de la population, en effet je souhaite interroger d'une part tous les présidents et d'autre part tous les enseignants de la commune. Pour répondre à « observer comment ? », les auteurs accompagnent la construction des techniques d'observation. Dans un premier temps, ils distinguent deux types d'observation : « l'observation directe » et « l'observation indirecte ». L'observation directe permet au chercheur de tirer des informations lui-même en observant, sans interroger des individus. L'observation indirecte le chercheur doit poser des questions aux individus pour obtenir des informations soit par le*

---

99 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit.

100 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit.

***biais de questionnaires ou en ayant recourt à un entretien. Pour collecter des données, j'envisage donc l'observation indirecte à travers un entretien et deux questionnaires.***

## ***B/. L'entretien***

Pour préparer une enquête par entretien, Alain Blanchet et Anne Gotman (1992)<sup>101</sup> conseillent de réaliser un « guide d'entretien »<sup>102</sup> pour optimiser au mieux l'interaction et recueillir le plus d'informations possibles. Ce « guide d'entretien » doit, selon les auteurs, organiser les interventions du chercheur de manière forte ou peu structurée. Ceci dépend des connaissances liées au terrain, un terrain connu permet de structurer l'entretien alors qu'un terrain inconnu provoquera la réalisation d'un entretien peu structuré. Dans le cadre de ma recherche, je connais le terrain, qui est le service des sports de Sin-le-Noble, par le biais de mon expérience dans le monde associatif. Ainsi, il me sera aisé d'orienter certaines questions vers des thématiques qui me sont déjà connues. Au début de la construction de mon entretien, je me suis posé les questions suivantes : qu'est-ce qui m'intéresse ? De quoi ai-je besoin comme informations ? J'ai donc rédigé des questions qui seraient envisageables de poser lors de l'entretien (annexe 1) avec des points que je souhaiterais pouvoir renseigner lors de cet entretien. Ce document n'est qu'une première ébauche qui montre le processus suivi au départ. J'ai souhaité le joindre au mémoire pour montrer mon évolution dans la construction de mes outils. Puis, dans un second temps, à partir de mon premier document, j'ai créé un « guide d'entretien » (annexe 2) comme le proposent Alain Blanchet et Anne Gotman (1992)<sup>103</sup> dans leur ouvrage. J'ai regroupé mes questions en thématiques à aborder, ce qui me permet de savoir tout au long de l'entretien ce qui a été discuté ou pas mais également de ne rien oublier. Les petites étoiles renvoient au cadre bleu dans lequel figurent des questions qui me permettront de relancer la conversation et/ou d'aider l'interviewé à préciser son propos. Un premier contact avait déjà été pris avec le directeur, avant de fixer un rendez-vous, mais il fallait que mon guide d'entretien soit optimal pour que je me permette de le recontacter. Lors de ce premier contact d'ordre privé (rencontre en tant que secrétaire), j'ai informé le directeur du service des sports que dans le cadre de mon mémoire, je serai amenée à prendre rendez-vous avec lui pour réaliser mon enquête de terrain, si ceci ne le gênait pas. Il s'est montré enchanté de pouvoir contribuer à ma recherche et m'a invitée à prendre rendez-vous dès que l'avancée de mes travaux me le permettrait. Quelques semaines plus tard, nous avons donc fixé un rendez-vous pour réaliser cet entretien : le 13 février 2012 après-midi dans le bureau

---

101 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit.

102 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., page 61.

103 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit.



de monsieur Patrick Allard, directeur du service des sports de Sin-le-Noble. Stéphane Beaud et Florence Weber (2010)<sup>104</sup> préconisent d'enregistrer l'entretien après en avoir fait la demande auprès de l'interviewé en leur précisant que ceci est confidentiel. Ils soulignent que l'enregistrement permet de ne pas prendre des notes qui rendraient l'écoute plus délicate, perturberaient l'attention mais aussi l'échange, argument qui peut agrémente la demande auprès de l'interviewé. De plus, les auteurs précisent que l'enregistrement permet d'avoir le discours dans son intégralité et de pouvoir l'analyser par la suite. J'ai donc, en suivant les conseils de ces auteurs, enregistré l'entretien avec l'accord de l'interviewé, qui n'a présenté aucune réticence. Cet enregistrement qui dure environ une heure, m'a effectivement permis de rester concentrée sur les questions et les réponses, en saisissant toutes les informations qui me semblaient pertinentes. Enfin, selon Alain Blanchet et Anne Gotman (1992)<sup>105</sup>, l'analyse de l'entretien se fait sur tout le discours, qui sera retranscrit à l'écrit grâce à l'enregistrement afin de pouvoir répondre en partie à la problématique. Selon ces auteurs, l'enquête par entretien ne se suffit pas à lui-même, il faut en effet recourir à « l'analyse du discours ». Ils recommandent de choisir des extraits de l'entretien, retranscrits préalablement. Les auteurs spécifient deux types d'analyse : « l'analyse du discours » qui permet une étude de la langue et « l'analyse de contenu » qui veille à mettre du sens au discours. Il me semble donc pertinent, dans le cadre de ma recherche de faire une analyse de contenu. Mais les auteurs préconisent de faire attention à ne pas faire un résumé, qui est objectif et qui reprend toutes les informations. En revanche, l'analyse de contenu résulte d'une sélection de texte, toutes les informations ne sont pas retenues et le chercheur doit interpréter le discours. Cette méthode permet de recueillir toutes les informations dont j'ai besoin dans le cadre de mon enquête. Ces mêmes auteurs précisent que l'analyse de contenu peut s'effectuer de deux manières : soit une « analyse entretien par entretien »<sup>106</sup> soit une « analyse thématique »<sup>107</sup>. Dans le cadre de ma recherche, je n'ai réalisé qu'un seul entretien donc l'analyse thématique me semble plus appropriée. De plus je souhaite mettre en corrélation cet entretien avec mes questionnaires, donc l'analyse thématique est bien plus pertinente pour mon enquête. L'analyse de contenu est conseillée par les auteurs dans les démarches sociologiques. Enfin, les auteurs soulignent qu'il existe autant d'analyses qu'il y a de lectures et que le choix de l'analyse doit être fait en fonction des objectifs de la recherche. Dans leur ouvrage, les auteurs recommandent « l'analyse par entretien »<sup>108</sup> pour identifier certains moments importants et des situations

104 BEAUD S., WEBER F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, Edition la découverte.

105 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit.

106 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., page 94.

107 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., page 95.

108 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., pages 96-97.

particulières. Ainsi, pour la cohérence individuelle de cet entretien, je reviendrai éventuellement lors de mon examen de données à ce type d'analyse.

Prioritairement, je souhaite analyser à la fois l'entretien avec le directeur du service des sports ainsi que les questionnaires que nous allons détailler dans la partie suivante, envisagés comme des entretiens directifs, de façon thématique.

### **C/. Les questionnaires**

*Selon François De Singly (1992)<sup>109</sup>, la conception du questionnaire doit faire apparaître des « déterminants sociaux » comme le sexe et l'âge de la personne interrogée. Il suggère d'y insérer d'autres facteurs tels que catégorie socioprofessionnelle, la situation familiale, le niveau d'étude... J'ai choisi pour le questionnaire à destination des enseignants (annexe 3) de poser des questions relatives aux déterminants sociaux, à la pratique sportive et l'expérience associative de l'interrogé. En revanche, pour le questionnaire destiné aux présidents (annexe 4), je désire connaître leur profession et le nombre d'année(s) de bénévolat. François De Singly (1992)<sup>110</sup> distingue les questions de fait des questions d'opinion, et les questions ouvertes des questions fermées. Mes questionnaires sont composés de ces quatre types de questions. Pour construire mes deux questionnaires, je me suis posé les mêmes questions que pour l'entretien : qu'est-ce qui m'intéresse ? De quoi ai-je besoin comme informations ? Puis, petit à petit j'ai affiné mes questions pour qu'elles soient le plus précises possibles mais également pour que les personnes interrogées puissent les comprendre. Enfin, j'ai fait le choix d'insérer dans chacun des questionnaires un tableau, ceci permet de ne pas poser plusieurs questions sur un même fait et d'éviter que la personne qui répond ne s'égaré dans ses réponses (si elle ne se souvient plus de la question principale par exemple). Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006)<sup>111</sup> recommande de tester le questionnaire, en le soumettant à quelques personnes, avant de le diffuser de manière à vérifier la formulation des questions pour éviter tout souci de compréhension. Après avoir construit les questionnaires, je les ai donc testés sur trois personnes de mon entourage pour vérifier leur cohérence. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il est possible d'analyser mes questionnaires comme des entretiens et donc en faisant une analyse thématique. L'analyse thématique est définie par Blanchet et Gotman (1992)<sup>112</sup> comme étant un regroupement thématiques des informations. Pour produire des résultats, les auteurs conseillent de lire les questionnaires un par un pour prendre connaissance des différentes informations. Pour faire une analyse thématique, les auteurs proposent de construire une grille d'analyse qui sera composée de « thèmes principaux »<sup>113</sup> et de « thèmes secondaires »<sup>114</sup>, dans lesquels seront ajoutés les extraits sélectionnés. Pour réaliser l'analyse de ces questionnaires, j'ai donc créé*

---

109 DE SINGLY F., 1992, op. cit.

110 DE SINGLY F., 1992, op. cit.

111 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit.

112 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., page 99.

113 BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, op. cit., page 99.

*deux tableaux, un pour les questionnaires à destination des enseignants (annexe 5) et un pour ceux destinés aux présidents (annexe 6). Je les ai ensuite remplis, au fur et à mesure des retours afin de pouvoir analyser et interpréter aisément les informations contenus dans les différents questionnaires.*

*Les questionnaires destinés aux présidents des associations sportives ont été transmis au début du mois de mars 2012 par le biais du directeur du service des sports qui s'est proposé de m'aider à les transmettre aux différents présidents. Trois moyens de transmission ont été mis en place en fonction de la disponibilité des présidents. Les présidents qui ont l'habitude de venir au service des sports ont reçu ce questionnaire dans leur boîte aux lettres présente dans la mairie. Les présidents peu présents à la mairie ont reçu le document à leur adresse personnelle par voie postale. Enfin, le directeur du service des sports rencontre régulièrement certains présidents, dans ce cas, il leur a donc remis l'imprimé en mains propres. Les présidents ont eu la possibilité de me remettre ces questionnaires soit à mon adresse personnelle, soit en le déposant au service des sports à mon attention ou en me contactant pour que je le retire à un endroit de leur choix. J'ai ensuite effectué une relance par messagerie électronique au début du mois d'avril. Sur les trente-cinq questionnaires distribués aux présidents, neuf réponses m'ont été remises.*

*La diffusion des questionnaires à destination des enseignants a posé quelques soucis de transmission. En effet, la règlementation exige que tout document diffusé dans un établissement scolaire fasse l'objet d'un accord de l'Inspection Académique. La diffusion libre de document est interdite au sein des établissements scolaires, notamment à cause du plan Vigipirate en vigueur. Dans un premier temps, j'ai rédigé une lettre à l'attention de madame l'Inspectrice, qui devait être validée avant l'envoi par le responsable pédagogique de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Douai. Cependant, compte-tenu des délais à respecter, monsieur Wosik a appelé directement madame l'Inspectrice pour avoir son accord quant à la diffusion de questionnaires dans les écoles de la circonscription. Lors de cet appel, madame l'Inspectrice a donné son accord et a sollicité de ma part une prise de rendez-vous avec la conseillère pédagogique de la circonscription dans laquelle je souhaitais diffuser mes questionnaires, pour qu'elle puisse les valider. J'ai donc eu rendez-vous avec madame Grammont Fabienne le lundi 19 mars 2012, au cours duquel j'ai présenté ma recherche, ma problématique et le questionnaire que je souhaitais diffuser dans les écoles. Après avoir obtenu l'accord de madame Grammont, nous avons discuté des modalités de diffusion au sein des établissements scolaires. Les questionnaires à destination des enseignants ont donc été diffusés par la conseillère pédagogique de la circonscription de Douai-Waziers par messagerie électronique. Madame Grammont s'est proposée de diffuser elle-même ces questionnaires mais également de les recueillir. Nous avons programmé une date butoir (le 13 avril), en fonction des vacances scolaires et des impératifs temporels de la réalisation du mémoire. Une relance a été effectuée par la conseillère pédagogique par mail le 30 mars 2012. Ainsi, quatre-vingt-sept questionnaires ont été envoyés et douze ont été rendus. Il aurait été néanmoins intéressant, après obtention de son accord, de pouvoir diffuser moi-même ses questionnaires pour une question d'authenticité. En effet, il est possible qu'un enseignant*

***n'ait pas osé écrire tout ce qu'il pensait puisque le questionnaire lui a été transmis par l'Inspection.***

Pour conclure cette partie, je peux dire que ce travail de construction et d'analyse des outils, qui correspond aux étapes quatre, cinq et six proposées par Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006)<sup>115</sup>, a été un travail à la fois complexe et intéressant. Construire ses propres outils pour ensuite mener son enquête est très passionnant. En revanche, une dimension non négligeable est venue à la réflexion : la familiarité avec le terrain. Barrère (2005)<sup>116</sup> revient dans son article sur la familiarité avec le terrain. Dans un premier temps, cette chercheuse conseille de rester neutre en instaurant une certaine distance avec le terrain. Mais ensuite, elle nuance ses propos en affirmant que la familiarité avec le terrain peut être intéressante pour le chercheur qui peut s'appuyer sur son expérience pour aborder des choses connues. Marchive (2005)<sup>117</sup> parle quant à lui « d'ambiguïté du statut », il souligne qu'il faut éviter de mener son enquête auprès de personnes trop proches afin de rester lucide et que les informations recueillies ne soient pas modifiées et restent authentiques. Il conseille de changer de terrain si ceci s'avère nécessaire pour la recherche. Il ajoute néanmoins que le fait de connaître le terrain de l'enquête a un avantage non négligeable : l'entrée sur le terrain. Ceci est en effet simplifié, les démarches sont facilitées et les obstacles beaucoup moins nombreux. Notons que la double expérience de secrétaire et de chercheuse présente l'avantage de connaître le terrain sur lequel j'ai effectué ma recherche, ce qui m'en a facilité l'approche et la négociation.

---

115 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit.

116 BARRERE A., 2005, De la critique endogène à l'empathie critique. Retour sur un itinéraire, *Les sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle* n°1, vol. 38, 61-73.

117 MARCHIVE A., 2005, Familiarité et connaissance du terrain en ethnographie de l'école. L'ancien instituteur est-il meilleur ethnographe ?, *Les sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle* n°1, vol. 38, 77-92.

## 3/. Résultats et analyse

---

Dans le cadre de ma recherche, j'ai donc effectué une enquête de terrain sous la forme d'une étude de cas au sein de la ville de Sin-le-Noble afin de pouvoir répondre à ma problématique. Selon Van Campenhout et Quivy (2006)<sup>118</sup>, l'analyse des données est la sixième étape de la recherche. Les auteurs expliquent que cette phase repose sur deux objectifs principaux : analyser les informations pour vérifier les hypothèses et interpréter les indications auxquelles on ne s'attendait pas pour revoir d'autres hypothèses. Ainsi le chercheur va être en mesure de proposer des axes d'étude pour d'éventuelles recherches futures.

### I/. Le service des sports : le cœur des interactions entre les écoles et les associations sportives

D'après l'enquête de terrain que j'ai réalisé dans le cadre de ce mémoire, le service des sports semble être l'intermédiaire entre les écoles et les associations sportives. Cette première partie est donc l'occasion d'identifier les rôles de ce service, de présenter ce qu'est l'Office Municipal des Sports et de présenter un projet mis en place récemment par la municipalité : le « Pass'sport sinois ».

#### **A/ Le rôle du service des sports**

La première enquête que j'ai réalisé un entretien avec le directeur du service des sports. Cet entretien a été pour moi l'occasion de revenir sur le fonctionnement et le rôle du service des sports dans la vie sportive de la commune. Le directeur du service des sports identifie comme premier rôle le fait que des créneaux horaires (stades, salles de sports...) sont mis à la disposition des établissements scolaires (écoles, collège, lycée) dans la journée. Les associations sportives disposent des mêmes locaux le soir. Il rappelle que le service des sports gère également le personnel présent dans les équipements sportifs. Les propos recueillis qui nous informent à ce sujet sont les suivants :

« Le rôle du service des sports est de gérer tous les bâtiments sportifs de la ville, quand je dis gérer c'est-à-dire il faut veiller au plein emploi, on s'occupe de tout ce qui est créneaux [...], le personnel qui est dans les bâtiments sportifs et tout ce qui tourne autour du sport, les relations avec l'école [...] ».

---

118 QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, op. cit., page 187.

Ensuite, l'interviewé met en évidence le fait que le service des sports est en relation avec la conseillère pédagogique spécialisée en éducation physique et sportive. Cette dernière s'occupe également de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), qui organise des manifestations comme par exemple des championnats. Le service des sports permet dans ce genre d'évènement de déployer des moyens à la fois humain et matériel. Le directeur avoue que beaucoup d'écoles ne participent plus aux compétitions USEP car il faut payer des licences. Ainsi, l'Office Municipal Sport, que nous détaillerons ensuite, soutient trois écoles de Sin-le-Noble en leur payant les licences depuis trois ans. Le but est de développer au maximum la pratique sportive et comme « le premier terrain de sport de l'enfant c'est l'école » selon l'interviewé, il faut donc développer des projets à partir de l'école. Selon lui, si le sport ne se développe pas dès l'école, il est impossible d'envoyer des jeunes dans les clubs.

Enfin, le directeur du service des sports a un rôle de médiateur entre la politique sportive de la ville et la volonté de l'Inspection Nationale. On comprend donc que mettre en place des projets demande de coordonner différents points de vue, comme le montre les dires retranscrits ci-après :

« Si on a envie de mettre des choses en place, après il faut que ça cadre avec les directives des élus, de la politique sportive de la ville, comme de notre côté il faut que ça cadre avec l'inspecteur qui est un inspecteur qui est assez porté sur le sport, il y a des choses qui se développent plus facilement, si c'est pas le cas, c'est plus difficile.»

L'analyse des questionnaires, à la fois des présidents d'associations sportives et des enseignants des écoles de Sin-le-Noble, montrent que le service des sports est souvent à l'origine des manifestations organisées par la commune. Les présidents sont majoritairement contactés par courriers puis une rencontre est organisée avec les écoles. Quant aux écoles, les questionnaires tendent à montrer que le service des sports les sollicite par rapport à la Fête du sport.

Nous retrouvons donc dans cette partie pratiquement les mêmes rôles du service des sports que j'avais repérés lors de mes lectures et discutés dans ma revue de littérature. Le point qui n'a pas été abordé est l'attribution des subventions aux associations, mais ceci n'était pas l'objectif principal de cet entretien. Selon les propos de l'interviewé, j'ai remarqué que l'Office Municipal des sports jouait un rôle non négligeable, j'ai donc souhaité en savoir plus au cours de l'entretien.

## **B/. L'Office Municipal des Sports (OMS)**

Tout au long de l'entretien, le directeur du service des sports a cité de nombreuses fois l'Office Municipal des Sports. Il apparaît fondamental d'éclaircir ce point afin de rendre la compréhension des propos de l'interviewé plus claire. Il explicite ce qu'est l'Office Municipal des Sports en ces termes :

« L'OMS est une association de la loi 1901, donc l'OMS est un organisme où chaque club a un représentant, donc toutes les disciplines sportives ont un représentant à l'OMS, pareil ce sont des gens qui sont bénévoles dans leur club, et qui viennent à l'OMS en tant que bénévoles pour développer le sport dans son intégralité [...] c'est pour défendre le sport en général, se pencher sur des problèmes liés au sport et faire des propositions à la ville, c'est un organe de propositions. Mais le but premier c'est d'être le lien entre le monde associatif et la municipalité, c'est-à-dire que quand l'OMS représente auprès de la municipalité le sport, elle représente toutes les associations [...]. Ça peut être aussi un soutien pour mettre en place des évènements. »

L'Office Municipal des Sports est donc un acteur très important au sein de la commune, c'est l'interlocuteur privilégié des associations sportives avec la municipalité et, à ce titre, est chargé de soumettre des propositions et de donner des avis sur différents sujets. C'est notamment grâce à l'Office Municipal des Sports que des projets peuvent se mettre en place, comme par exemple le « Pass'sport sinois », que nous allons exposer avec précisions dans la partie suivante.

### **C/. Présentation d'un projet: le « Pass'sport sinois »**

Le service des sports ainsi que l'Office Municipal des Sports ont mis en place un projet novateur qu'ils ont baptisé : « Le pass'sport sinois ». Il s'agit d'un carnet qui permet aux élèves dès la classe de CE1 de découvrir des sports gratuitement, soit pendant un an soit pendant un trimestre, selon si c'est le Pass'sport 1 ou 2. Les propos retranscrits ci-dessous permettent de comprendre mieux le fonctionnement :

« On a joué un rôle aussi avec l'histoire du Pass'sport [...], le Pass'sport ça a été créé il y a trois ans, il y a le Pass'sport 1 et le Pass'sport 2. Le Pass'sport 1 ne s'adresse qu'aux enfants du CE1. Quand l'enfant vient chercher son Pass'sport ici au service des sports, avec ce Pass'sport là, il peut aller dans tous les clubs de Sin-le-Noble s'entraîner une fois, deux fois, trois fois, un mois, deux mois, trois mois...il fait tout ce qu'il veut pendant toute l'année scolaire [...]. Il découvre gratuitement, il ne peut pas faire de compétition car il faut être licencié. [...] Ce Pass'sport est financé par la ville. Au début, j'aurais voulu que ce Pass'sport couvre CE1, CE2, CM1, CM2, ce n'était pas possible financièrement donc par le biais de l'OMS on a inventé le Pass'sport 2, c'est CE2, CM1, CM2 et comme c'est la continuité du Pass'sport 1,

où il pouvait aller pendant toute l'année se balader dans tous les clubs, là on va chercher à fidéliser. Là il choisit un sport mais pour un trimestre, pendant l'année trois trimestres donc trois disciplines sportives à découvrir et il reste pendant trois mois dans le même club, toujours pareil gratuitement. »

« C'est moi qui l'ai créé le Pass'sport, je ne sais pas si on peut le dire mais je l'avais placé dans la campagne électorale de 2008, donc c'est mon bébé depuis 2007 [...] et quand Christian a été élu c'est l'une des premières choses que l'on a mis en place [...]. C'est ma conception de l'entrée en sport des enfants [...]. C'est un outil pour faire tomber les deux obstacles : la licence et le choix de la discipline »

Ceci a été mis en place selon le directeur du service des sports pour permettre aux enfants de découvrir plusieurs sports, mais également de permettre aux parents de ne pas payer une cotisation si l'enfant ne souhaite plus y aller au bout de quelques temps. De plus, si des parents ont payé une cotisation dans un club, ils ne souhaiteront plus payer pour que l'enfant fasse un autre sport. Le directeur du service des sports est persuadé qu'un jour ou l'autre l'enfant découvrira le sport qui lui plait grâce à ce système. Les enfants viennent retirer le pass'sport au service des sports après avoir reçu une lettre, d'une part pour faire en sorte qu'il ne soit pas oublié, d'autre part pour que le personnel puisse expliquer aux parents la démarche et leur donne un guide avec toutes les associations sportives, et enfin ceci permet de dénombrer la quantité de Pass'sport distribués. L'interviewé précise que « cette année on a eu 235 enfants qui sont venus retirer le Pass'sport ». Le nombre d'enfants qui possèdent le Pass'sport a fortement augmenté depuis sa mise en place : « Il y a deux ans on avait une trentaine de gosse, l'année passée ça a pris un petit peu mais cette année ça a pris de l'ampleur [...] on a multiplié quasiment par huit ». On peut souligner dans ses propos l'engouement à propos de ce projet qu'il nomme d'ailleurs comme étant « son bébé ». Ce projet est également une volonté de la politique sportive de la commune, comme on le comprend aisément dans les déclarations de cette même personne.

Sur les neuf questionnaires distribués aux présidents des associations sportives, quatre ont accepté des Pass'sport au sein de leur adhérents. Les raisons principales évoquées par la majorité de des personnes qui ont accepté ce Pass'sport sont : permettre aux enfants de découvrir leur sport mais également pour conquérir de nouveaux adhérents au sein de leur association et enfin de permettre aux enfants de ne pas payer de cotisation. Parmi ces associations qui comptent des enfants avec un Pass'sport parmi leurs adhérents, mon enquête permet de constater qu'il y a 18 Pass'sport n°1 et 61 Pass'sport n°2. On peut donc se rendre compte de l'ampleur qu'a pris le second projet. L'analyse des questionnaires permet de d'établir que sur soixante-dix-neuf Pass'sport (N°1 et 2 confondus), cinquante et un se sont inscrits dans l'association sportive par la suite. On peut donc dire que ce Pass'sport semble



être un moyen très efficace pour faire découvrir un ou plusieurs sports aux enfants, pour que ces derniers puissent choisir un sport qui leur correspond, après avoir effectué plusieurs essais. De plus, d'après les réponses des présidents, si plus de 63% des enfants s'inscrivent dans le club après un essai grâce aux Pass'sport, ceci est un moyen non négligeable pour pouvoir fidéliser des adhérents. Ce Pass'sport est donc très utile à la fois pour les enfants, qui peuvent découvrir plusieurs sports avant de faire un choix et pour les associations sportives qui voient leur activité se développer. Enfin, il semble important de noter les raisons pour lesquelles cinq associations sportives n'ont pas d'enfants avec le Pass'sport. Les raisons sont très simples et légitimes : trois des associations n'ont jamais eu d'enfant se présentant avec le Pass'sport, et les deux associations restantes ne concernent pas les enfants.

Après avoir présenté le service des sports et l'un de ses projets phares, il semble pertinent d'analyser les interactions existantes entre les écoles et les associations sportives de la ville.

## II/. Les interactions existantes entre les écoles et les associations sportives de la ville de Sin-le-Noble

Il s'agira d'étudier dans cette deuxième partie les interactions existantes entre les écoles et les associations sportives de la commune qui a permis de faire cette étude de cas. Dans un premier temps, nous proposerons un historique de ces interactions, puis nous expliquerons précisément un évènement majeur connu sous le nom de « Fête du sport » puis nous évaluerons d'autres moyens de communication.

### **A/ Historique de ces interactions**

Lors de l'entretien avec le directeur du service des sports, nous avons eu l'occasion de revenir sur les actions passées relatives aux relations entre écoles et associations sportives. Cette personne a mis en place il y a quelques années deux manifestations afin de créer des liens entre les écoles et les associations sportives : les Foulées Sinoises devenue la Corrida et les Jeux Olympiques des écoles primaires, comme il nous l'explique dans le discours suivant :

« J'avais mis en place les Foulées Sinoises, donc chaque années les enfants venaient courir par année d'âge [...], on faisait une vingtaine de courses, il y avait des milliers de gosses qui venaient courir. [...]. Ça n'existe plus parce qu'après c'est devenu Corrida, donc on a continué à faire une course pour les enfants mais la difficulté c'est qu'à l'époque moi je travaillais avec toutes les écoles, je mettais des bus à disposition, il y avait vingt, trente écoles du douaisis qui venait participer. Il suffisait que les enseignants soient d'accord, ils transmettaient les éléments, on allait chercher les enfants à l'école, ils venaient faire la compétition et repartaient. Moi derrière tout ça j'avais un système de détection, donc j'avais

des centaines de gosses qui rejoignaient le club. Et après à une certaine époque les fédérations, le ministère ont imposé ce que l'on appelle un certificat médical pour pouvoir participer à des petites épreuves comme ça de détection, ce qui fait qu'on avait quasiment 80% des enfants qui ne venaient plus [ ...]. J'ai créé les Foulées Sinoises en 1984, jusqu'en 2002 il y a eu les foulées Sinoise et la Corrida jusqu'en 2008 [ ...]. »

A travers ces propos, on remarque la volonté de faire découvrir le sport aux enfants mais on peut noter aussi une volonté de détecter des talents parmi les enfants (le directeur du service des sports est également le président de l'athlétisme). L'organisation de cet évènement semblait être considérable, avec des moyens importants (bus, écoles nombreuses...) et une motivation élevée mais la réglementation a ralenti tout le processus et a éteint petit à petit la manifestation.

Le directeur du service des sports m'a ensuite exposé un projet qui avait été monté en collaboration avec les conseillers pédagogiques. Pour mieux le comprendre, j'ai souhaité mettre un extrait de l'entretien :

« A côté de ça, j'avais mis une organisation en place en 89, pareil avec tous les conseillers pédagogiques et tous ceux qui s'occupent du sport à l'école, on avait mis en place ce que l'on appelle les Jeux Olympiques des écoles primaires. C'est-à-dire que les écoles venaient et il y avait des enfants qui faisaient le 50m, 50m plat, 50m haies, lancer de balles, triple sauts, saut en longueur, en hauteur et pareil il y avait 1500 gosses qui venaient chaque année et ça représentait les écoles des cinq circonscriptions du douaisis. Quand ils arrivaient, ils descendaient des bus, ils avaient leur pancarte avec le nom de l'école, on défilait toutes les écoles comme les vrais Jeux Olympiques, on allumait la flamme [...] et après toutes les épreuves se déroulaient et derrière on faisait les récompenses. [...] On faisait ça le lundi de la ducasse de sin, ceci a été créée en 89 et la municipalité la stoppé en 2001. Et ils ont demandé à la place que l'on fasse une Fête du sport. Et en 95, j'ai même fait venir la ministre des sports, Marie-Georges Buffet. C'est elle qui est venue remettre les récompenses, c'était sa première sortie officielle en tant que ministre des sports. Tu vois pour te donner un peu le lien qui existait entre la ville et les écoles. »

A travers ces paroles, nous pouvons remarquer que les Jeux Olympiques des écoles primaires étaient un évènement important dans la vie sinoise. Il y avait une vraie organisation, avec une mise en scène qui faisait penser aux véritables Jeux Olympiques (le défilé, la flamme...). Mais on remarque que la politique sportive reprend toujours le dessus et parvient à supprimer un évènement qui semblait dynamique, festif et permettait de mettre le sport à l'honneur. La commune a donc décidé de retirer cette manifestation en faveur de la Fête du sport, que nous allons expliciter dans la partie suivante.

## **B/. La « Fête du sport »**

Actuellement à Sin-le-Noble, un temps fort est réservé aux rencontres entre les écoles et les associations sportives, comme l'a expliqué le directeur du service des sports lors de notre entretien :

« A un moment donné tu as un organisme comme l'OMS ou le service des sports qui travaille, qui règlent ses problèmes avec les associations, un autre moment avec les écoles, par contre le moment où tout le monde se retrouve c'est la Fête du sport, car tu as l'OMS qui met en place une structure, la mairie met à sa disposition toutes ses installations, tu as le monde associatif qui ouvre ses portes et tu as l'Education Nationale qui joue le jeu d'aller découvrir des activités, donc là c'est un moment fort, c'est quinze jours où tout le monde travaille, va dans le même sens, c'est la Fête du sport !»

Il n'y a donc pas de temps de rencontre collective entre les directeurs d'écoles et les présidents. Chaque année, la municipalité, par le biais du service des sports organise la Fête du sport. Des classes viennent alors découvrir différents sports au sein des associations, comme le développe plus précisément cet extrait :

« La Fête du sport c'est pendant quinze jours en mai, toutes les associations qui font des portes ouvertes et donc c'est le moment fort où les écoles ont un lien direct avec les associations ».

Lors de l'entretien, j'ai tenu à en savoir un peu plus à propos de l'organisation à proprement parler de cet événement. Je trouvais intéressant de savoir par exemple si la mairie proposait en premier aux associations ou aux écoles d'y participer.

« Au niveau de l'OMS et du service des sports on sollicite toutes les associations sportives, on leur dit est-ce que vous êtes partants pour travailler dans le cadre de la Fête du sport [...]. Quand les associations nous répondent [...] on propose deux ou trois portes ouvertes, tu vois des créneaux d'une heure. Quand on a répertorié toutes les possibilités des associations, tout ça on met sur un listing, et on propose aux écoles [...]. Quand on a toutes les propositions des clubs, on les propose aux écoles, quand on a les propositions des écoles, on monte notre programme et si on a pas assez de créneaux pour satisfaire tout le monde, on essaye de relancer les clubs pour en avoir un peu plus et puis après on essaye de faire en sorte que toutes les écoles puissent toucher toutes les disciplines ».

D'après les propos recueillis, on peut remarquer que la Fête du sport est une organisation considérable qui permet de rassembler pendant deux semaines les écoles et les associations sportives. L'interviewé m'a confié que des courriers étaient envoyés dès le mois de mars aux associations pour permettre à la commune de fixer le planning avant de proposer des créneaux. Cet événement a permis de rassembler l'an passé « 2700 élèves pendant la quinzaine » selon le directeur. Les présidents des associations sportives qui ont répondu au questionnaire disent mettre en place divers activités : tournois, démonstrations, visites, ateliers

d'initiation, diplôme de participation, goûter pour les enfants participants, une publicité pour leur club...

Sur l'ensemble des enseignants interrogés par questionnaires, huit sur douze connaissent la Fête du sport. Les quatre maîtres qui ne la connaissent pas enseignent en maternelle, la Fête du sport ne concerne en effet que les écoles élémentaires. Parmi les enseignants qui disent connaître cet évènement, six y participent. Les deux sports les plus choisis par les enseignants sont l'athlétisme et le tennis, suivis par le golf, le basket et le foot. Ces enseignants disent participer à cet évènement pour deux raisons qui reviennent régulièrement : faire découvrir un sport à leurs élèves et pratiquer une activité sportive impossible à l'école. Certains d'entre eux souhaitent faire tel sport pour pouvoir faire le lien avec une séquence d'apprentissage et d'autres pour profiter d'un moment agréable avec les enfants. En revanche, un seul professeur des écoles avoue avoir choisi tel sport parce ce sport lui plait à lui-même.

Sur l'ensemble de mes questionnaires à destinations des enseignants, sept sur neuf disent participer à la Fête du sport. Les raisons de cette participation sont nombreuses mais certaines reviennent majoritairement. Les deux plus fortes raisons sont les suivantes : la Fête du sport permet aux enfants de découvrir des sports et qu'elle permet de créer des liens avec les écoles. Ensuite, les présidents répondent cinq fois sur sept que la Fête du sport permet de conquérir de nouveaux adhérents et quatre d'entre eux avouent que leurs bénévoles ont du temps à consacrer à cet évènement. Cependant, une seule association reconnaît y participer car c'est demandé par la mairie. Enfin, deux présidents révèlent qu'ils prennent part à l'évènement pour obtenir la subvention promise par l'Office Municipal des Sports. A ce propos, le directeur du service des sports m'a explicité les modalités d'attribution de cette aide financière en ces termes:

« Les clubs qui participent renvoient la balle, c'est-à-dire-que à hauteur d'un créneau de porte ouverte, on offre 100€ de matériel éducatif, qui permet aux clubs qui s'investissent de récupérer un peu de moyen financier pour acheter du matériel [...], deux créneaux 200€, trois créneau 300€, après quand on fait quatre, cinq six créneaux c'est 300€ quand même, parce qu'on est obligé de limiter quand même. »

Il semble que cette aide soit assez intéressante, je pense qu'elle a été mise en place pour inciter les associations à participer massivement à la Fête du Sport, ce qui n'a pas été clairement dit lors de l'entretien. Il aurait été intéressant pour cette question qu'il y ait plus de retour de questionnaires, dans la mesure où les réponses eurent été sincères, pour voir si seulement deux associations participent à la Fête du sport pour obtenir un soutien financier. En revanche, les associations qui ne participent pas à la Fête du sport ont donné les arguments suivants dans les questionnaires : le sport ne concerne pas les enfants, les bénévoles n'ont pas assez de temps pour s'en occuper ou l'association est jeune.

Après avoir détaillé cette « Fête du sport », il semble pertinent de citer toutes les actions qu'il est ou qu'il serait possible de mettre en place au sein de cette commune.

### **C/ D'autres actions possibles**

Lors de l'entretien avec le directeur du service des sports, j'ai essayé de chercher toutes les actions mises en place pour permettre les interactions entre les écoles et les associations sportives. Un dernier petit élément est venu s'ajouter aux projets précédents, il s'agit du forum des associations, présenté à travers les propos de l'interviewé :

« Tous les deux ans la ville organise un forum des associations, forum des associations, ce n'est pas que sportif. Donc là c'est pareil les écoles peuvent éventuellement venir, elles sont incitées à venir découvrir les associations dans les stands mais comme c'est toujours un week-end, les enfants ou les parents viennent mais à titre individuel, ils ne viennent pas classe par classe. Il y a quelques années ça se faisait parce que le samedi matin il y avait les écoles qui passaient, là il n'y a plus classe le samedi matin donc c'est plus difficile pour attirer ».

Nous remarquons donc que ce forum permettait, avant la suppression des cours le samedi matin, d'accueillir des écoles. Aujourd'hui ceci n'est plus possible mais notons néanmoins que le gouvernement actuel prévoit de remettre la semaine de classe à cinq jours. Dans les années à venir, les écoles pourront éventuellement profiter à nouveau de ce forum et rencontrer ainsi des associations sportives de la commune.

Dans le cadre de mes questionnaires à destination des présidents, je leur ai demandé leur avis quant à un partenariat possible entre les écoles et les associations sportives. Si quelques-uns d'entre eux pensent que c'est difficile à mettre en place, notamment à cause de la réglementation, beaucoup pensent que c'est très enrichissant pour l'élève. Les présidents des associations sportives ont suggéré quelques propositions dans leurs réponses aux questionnaires. Une proposition qui revient très fréquemment est l'organisation d'une rencontre collective entre les écoles et les associations sportives. Ceci permettrait en effet aux différents acteurs d'exprimer leurs besoins, leurs capacités, leurs possibilités etc... Il est d'ailleurs possible que certains enseignants ne savent pas ou n'osent pas aller vers le monde sportif. De même que certaines associations ne savent peut-être pas qu'un de leur entraîneur peut intervenir dans les écoles, alors qu'il aurait les diplômes nécessaires par exemple. Cette rencontre serait l'occasion de mettre les choses à plat, d'informer chaque acteur de ses droits et devoirs et de créer ainsi d'éventuels partenariats. Enfin, la seconde proposition qui revient à plusieurs reprises est la création de postes d'éducateurs sportifs territoriaux au sein de la commune (certains disent « Brevet d'Etat », mais ceci n'est plus possible actuellement). Ces créations d'emploi permettraient de mettre en relation les écoles et les associations sportives

car ces éducateurs sportifs pourraient être rattachés à un club dans le cadre de la vie associative sportive et intervenir dans les établissements scolaires pour enseigner leur discipline en partenariat avec les enseignants.

Après avoir analysé les interactions existantes entre les écoles et les associations sportives, nous pouvons envisager d'étudier

### III/. Finalités des interactions entre les écoles et les associations sportives

Cette dernière partie consiste à repérer les différents objectifs attendus quant aux interactions entre les écoles et les associations sportives. Nous exposerons ensuite les limites et les freins pour terminer sur une étude des projets futurs.

#### **A/ Les différents objectifs recensés**

Lors de l'entretien avec le directeur du service des sports, l'objectif principal que j'ai retenu de cet échange est la découverte du sport. A travers cet extrait : « Je reste persuadé que la base de tout c'est que le premier terrain de sport de l'enfant c'est l'école », nous comprenons qu'un des objectifs est aussi de toucher l'enfant dès son plus jeune âge.

Les présidents des associations sportives sont en accord avec les propos du directeur du service des sports : selon eux, le but premier des contacts avec les écoles est la découverte du sport auquel ils ajoutent la fidélisation des enfants aux clubs. Les associations sportives ont en effet tout intérêt à fidéliser des enfants pour développer et promouvoir leur sport et devenir une association dynamique au sein de la commune. De plus, en ce qui concerne les actions mises en place par la commune (Fête du sport, Pass'sport), les présidents y distinguaient comme objectif principal la découverte du sport, comme nous l'avons vu précédemment. Certains y voyaient néanmoins un moyen de détecter des talents, ce que le directeur du service des sports a évoqué au cours de l'entretien comme le prouve l'extrait suivant : « C'est toujours pareil, un gros travail de détection, et des centaines d'enfants qui finissaient au club [...] tu fais ça pendant quelques années et après tu es imbattable dans la région ». Au vue de l'analyse des questionnaires des enseignants, ces derniers sont également en accord avec le fait que les interactions entre écoles et les associations sportives permettent la découverte du sport. En revanche, ces professionnels du monde de l'éducation y voient d'autres objectifs comme par exemple la possibilité de travailler avec des professionnels du sport mais

également la possibilité d'approfondir des apprentissages. Bien que ces interactions entre les écoles et les associations sportives présentent différents objectifs, il semble évident que des freins et des limites soient existants, ce que nous allons étudier.

## **B/. Les freins et les limites**

Les interactions entre les écoles et les associations sportives sont confrontées à certains freins et limites, que nous allons expliciter.

Selon le directeur du service des sports, s'il y a avait des éducateurs sportifs dans la commune, il serait beaucoup plus facile de mettre en place des projets. De ce fait, aucun intervenant extérieur ne peut intervenir au sein des écoles. Il ajoute qu'à une certaine époque, il y avait une personne qui avait un Brevet d'Etat qui intervenait au sein des écoles et qui était « tolérée par l'Education Nationale » selon l'interviewé, mais depuis 2008, il faut le diplôme « d'éducateur sportif territorial » pour pouvoir intervenir. En revanche, l'Education Nationale peut signer une convention de partenariat avec un club si ce dernier à un entraîneur qui a le Brevet d'Etat, mais ceci concerne le temps hors-scolaire. L'interviewé voit dans une collaboration entre les enseignants et éducateurs sportifs une richesse considérable, qui serait un avantage également pour l'enseignant et les élèves, comme l'extrait suivant nous le montre :

« Si on avait la chance d'avoir des éducateurs sportifs à la ville, ça voudrait dire que les éducateurs sportifs travaillent dans les salles de sports et les écoles qui viennent dans la salle seraient conseillées, il y aurait un professionnel du sport qui serait là à côté de l'enseignant »

Un autre frein recensé par mon étude est le fait que les interactions entre les écoles et les associations sportives ne touchent pas les écoles maternelles. Dans le cadre de mes trois enquêtes, j'ai remarqué que les trois acteurs interrogés font référence à ceci, notamment les enseignants d'école maternelle qui ont répondu au questionnaire. Le directeur du service des sports justifie le fait que les écoles maternelles ne soient pas concernées ainsi :

« Moi j'ai voulu démarrer parce qu'il y a très peu de disciplines qui ouvrent leur club à des jeunes enfants, il y a du baby judo, du baby gym [...] mais il y a des disciplines qui ne s'ouvrent pas trop aux tout-petits, soit les clubs n'ont pas l'encadrement formé pour [...] à 10 ans c'est l'approche de la discipline par la compétition alors qu'à 6 ans il faut les attirer par le jeu».

Nous comprenons à travers ces explications que la maternelle n'est pas concernée par les interactions avec les associations sportives simplement car la majorité de ces dernières ne peut

pas accueillir de très jeunes enfants dans leurs locaux. Néanmoins, il serait peut-être intéressant d'intégrer l'école maternelle à ces projets d'une part parce qu'il existe des associations qui seraient en mesure d'accueillir le jeune public et d'autre part car le sport peut se découvrir à tout âge, notamment dès l'école maternelle, rappelons que « le premier terrain de sport de l'enfant c'est l'école », comme le souligne le directeur du service des sports.

Certains enseignants ont avoué, dans le questionnaire, avoir l'habitude de travailler seul dans sa classe mais également que les collaborations avec des associations sportives n'entraient pas dans les projets pédagogiques de la classe. Ce frein est une réalité du terrain, certains enseignants ne veulent pas s'ouvrir sur le monde extérieur, alors que les textes officiels incitent très fortement le partenariat, comme nous avons pu le constater lors des lectures.

Un dernier frein dont parlent à la fois certains présidents dans les questionnaires et le directeur du service des sports est la réglementation en vigueur, comme le stipulent les extraits de l'entretien suivants :

« Je pense que c'était plus facile il y a quelques années, je pense que c'est plus difficile car la réglementation est plus stricte. »

« Le frein le plus important c'est la réglementation [...] et puis tout le monde se protège, oui mais s'il arrive quelque chose...donc pour qu'il n'y arrive rien, on fait plus rien.»

La réglementation est donc un frein considérable, il affecte les relations entre les écoles et le monde associatif et limite très nettement le champ d'intervention.

Le directeur du service des sports nuance quand même ses propos en soulignant le fait que des projets sont néanmoins réalisables quand les personnes sont motivées et travaillent ensemble.

Nous pouvons comprendre cet enthousiasme à travers ses paroles :

« Quand de part et d'autre tu as des gens qui sont passionnés et qui ont envie d'avancer c'est tout, ça part, les obstacles ça tombent tout seul, le tout c'est de trouver des gens motivés des deux côtés. Quand tu as un monde associatif entreprenant et que tu as l'Education Nationale qui est sensibilisée, tu fais de belles choses, [...] il y a tellement de barrières entre les deux. »

Grâce à ces propos, il est possible de braver les obstacles pour les franchir et mettre ainsi en place de nouveaux projets, qui sera l'objet du point suivant.

### **C/. Les projets futurs**

La recherche que j'ai effectuée a été aussi pour moi l'occasion de découvrir si des projets étaient en cours de réalisation dans la commune.

L'enquête par entretien m'a permis de poser directement la question à un acteur de la commune, qui appartient à un service qui est le cœur des interactions entre les écoles et les clubs. Selon lui, les projets futurs sont les suivants :



« Ce serait de développer le Pass'sport, remettre des évènements sur pied, type Les Foulées, les Jeux Olympiques, que toutes les disciplines sportives puissent avoir un évènement dans l'année qui donnent envie aux gamins » [...] il y a cinq ans, j'avais lancé l'idée des contrats d'objectifs, les élus et les dirigeants d'un club se pose et disent leurs objectifs [...] et leurs moyens, humains et matériels ».

On sent chez ce directeur l'envie de créer des liens entre les écoles de la commune et les associations sportives.

Lors de l'entretien, j'ai demandé pourquoi il n'y avait pas d'action au collège ou au lycée, le directeur a alors évoqué la possibilité de créer un Pass'sport 3 pour les collégiens, qui aurait des modalités différentes, peut-être plus adaptées aux adolescents qui ont déjà une culture sportive ou qui sont déjà inscrits dans un club par exemple. Cet extrait suivant permet de montrer l'évocation d'une mise en œuvre d'un Pass'sport 3.

« On peut tout faire, le problème est financier [...], et après il faut réussir le Pass'sport 1 et le Pass'sport 2, le collège...pourquoi il ne s'appellerait pas le Pass'sport 3, et avoir une autre démarche, on n'est pas allé plus loin [...].»

Il aurait peut-être été intéressant de demander aux présidents, par l'intermédiaire du questionnaire, s'ils avaient des idées ou des propositions de projets à mettre en place pour développer les interactions entre les écoles de la commune et les associations sportives.

En conclusion je retiendrai une phrase du directeur du service des sports qui est la suivante : « on est capable de faire des choses mais il faut les faire ensemble ». Pour permettre aux écoles et aux associations sportives d'être en interaction, il faut que tous les acteurs concernés soient motivés. L'analyse des données m'a permis de découvrir les dispositifs existants à Sin-le-Noble avec notamment la « Fête du sport » et le « Pass'sport ». J'ai eu la possibilité de découvrir également des évènements qui étaient en place par le passé et les projets futurs. Cette analyse m'a également permis d'approfondir mes connaissances relatives au service des sports et à l'Office Municipal des Sports. Enfin, en faisant cette analyse de données, je me suis rendue compte qu'il y avait de nombreux freins et que ceci limitait les champs d'action.

## **Conclusion**

---

Ces deux années de recherche ont été pour moi très enrichissantes, je pense avoir réussi à entrer dans le rôle de chercheur et ceci avec beaucoup d'engouement.

Le recueil de données est l'étape de la recherche où je me suis sentie le plus impliquée. En effet, j'ai construits moi-même mes outils ce qui m'a permis de m'investir beaucoup dans ce travail. La phase qui consiste à aller enquêter sur le terrain a été l'étape la plus intéressante et celle qui m'a procuré le plus de satisfaction. L'analyse de ses données, qui s'est révélée incontestablement complexe, a été néanmoins motivante et stimulante car je eu l'opportunité de travailler sur des données concrètes issues de mon étude de cas. C'est en effet très plaisant de pouvoir analyser des données recueillies par soi-même, on discerne l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Cette expérience m'a montré également que le travail de chercheur est très prenant et demande beaucoup de temps. J'accorde désormais beaucoup plus d'attentions aux recherches effectuées dans mon environnement proche et plus éloigné. J'ai d'ailleurs, depuis l'entrée en master 1, participé à plusieurs enquêtes par questionnaires. Je pense que ma propre expérience m'a permis de prendre au sérieux ces recherches et d'y répondre avec beaucoup plus d'intérêts que j'en aurais porté il y a quelques mois. Je considère le travail de recherche très intéressant et nécessaire pour permettre à la société d'avancer. Le fait d'engager tous les étudiants se destinant au métier de professeur des écoles dans la recherche permettra certainement d'améliorer dans le long terme l'éducation. On trouvera en effet parmi ces recherches, des résultats intéressants qui permettront d'améliorer le système éducatif.

***L'enquête par entretien m'a amenée sur un terrain que je connais déjà et où on me connaît. Mon statut de secrétaire d'association sportive m'a permis de connaître le milieu, cependant il m'a forgé certaines représentations ou opinions sur certains faits. Il a fallu donc que je ne me contente pas de ce que je connais par mon expérience et que j'apprenne à me distancier. Par exemple, lors de l'entretien avec le directeur du service des sports, j'ai veillé à ce qu'il ne considère pas certaines informations comme étant déjà acquises. Même si je connaissais certains événements, je ne savais évidemment pas tout à ce sujet. Cette familiarité avec ce terrain m'a permis en revanche d'obtenir très facilement un rendez-vous avec ce responsable qui s'est montré très disponible à mon égard. Enfin, la familiarité avec la vie associative de Sin-le-Noble m'a permis de diffuser assez facilement les questionnaires aux présidents des associations sportives.***

***En ce qui concerne l'analyse des données, j'aurais souhaité disposer de plus de temps afin d'exploiter beaucoup plus toutes les informations recueillies. Je pense être passée à côté de certains renseignements par manque de temps. De plus, il aurait été intéressant d'avoir un retour plus généreux des questionnaires (présidents et enseignants) afin de pouvoir dégager beaucoup plus connaissances, de créer éventuellement des typologies et de découvrir plus en profondeur les interactions existantes au sein de cette commune. Ce manque de temps s'explique en partie par les obstacles qui se sont présentés lors de la diffusion des questionnaires (notamment ceux à destination des enseignants) mais également par la difficulté à mobiliser les personnes concernées pour qu'elles retournent ces questionnaires.***

***Pour réaliser ce mémoire, j'aurais pu choisir également d'aller observer directement sur le terrain, lors de la Fête du sport, les relations entre les enseignants et le monde associatif. Cette observation aurait pu m'apporter d'autres axes d'étude. Ceci n'a pas été réalisable dans le cadre de ce travail car la Fête du sport se déroule cette année à la fin du mois de mai 2012, ce qui laisse trop peu de temps pour analyser ces données.***

Enfin, ces deux années de recherche ouvrent la perspective d'entreprendre dans le futur de nouveaux travaux. Il serait en effet intéressant d'élargir ma recherche à une plus grande échelle, je pourrais envisager d'étudier ce même thème à l'échelle du Douaisis afin de découvrir les dispositifs mis en place par les différentes villes. En revanche, réaliser une recherche sur le département, la région ou le pays apparaît comme étant un peu trop ambitieux, même si cela semblerait beaucoup plus exhaustif.

# Bibliographie

---

## ARTICLES SCIENTIFIQUES:

ABRIOUX F., 2010, Les relations entre associations et collectivités : vers quel avenir ?, *Management et avenir* n° 40, 186-204.

AMANS-PASSAGA C., 2010, L'articulation de l'action didactique d'intervenants associés en EPS à l'école primaire, *Education et didactique*, 1/2010 Vol. 4, 25-50.

AMIGUES R., LATAILLADE G., 2007, Le travail partagé des enseignants : rôle des prescriptions et dynamique de l'activité enseignante, in *Congrès international AREF, Actualité de la Recherche en Education et Formation*, Strasbourg.

BARRERE A., 2005, De la critique endogène à l'empathie critique. Retour sur un itinéraire, *Les sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle* n°1, vol. 38, 61-73.

BAYEUX P., DUPUIS J., 1995, Les politiques publiques sportives territoriales : de l'élaboration à l'évaluation, *Revue EPS*, Paris, Editions CNFPT.

BONNES R., 1983, La municipalisation du sport, la vie associative : mode d'évolution des conditions d'une démocratisation et socialisation de la pratique des APS au plan local, *Acte du VIIIe symposium de l'ICSS : Sports et sociétés contemporaines*, Paris, INSEP.

BOUCHET P., 1999, L'administration du sport municipal : approche légaliste ou management public, *Staps* n°50, vol. 20, 65-83.

CHARRIER D., 2001, Le financement du sport par les collectivités locales : une stabilité illusoire ?, *Pouvoirx locaux* n°49 II, 39-41.

CHATEAUREYNAUD Y., 1989, Le sport : nouvel enjeu de pouvoir au plan local, *Staps* n°20, 7-13.

CORNELOUP J., 1997, Les études d'opinion publique comme aide à la décision dans la déclinaison des politiques sportives locales, *Premier Congrès De La Société Française De Management Du Sport*.

DEVOS-PRIEUR O., AMANS-PASSAGA C., 2010, Professeurs des écoles et intervenants extérieurs en éducation physique: nature de la collaboration et incidence sur les contenus enseignés, in Amans Passaga C. Ed., *L'intervention en sport et ses contextes institutionnels: cultures et singularités de l'action*, Presses du Centre Universitaire Champolion, Rodez.

DEVOS-PRIEUR O., LOUBET-GAUTHIER E., 2002, L'incidence des modes de partenariat à l'école élémentaire sur la polyvalence des maîtres et sur les représentations des élèves du travail scolaire, *Recherche et formation* n° 41, 153-170.

DULAC C., 1997, Politiques sportives et stratégies d'acteurs. L'exemple d'un conflit municipal : Grenoble en 1975, *Staps* n°45, 37-51.

GARNIER P., 2002, Enseigner l'éducation physique à l'école élémentaire. Maître et spécialistes des activités physiques : une collaboration en question (1880-2000), *Staps* n° 58, 2/2002, 7-20.

HASCHAR-NOE N., BAYEUX P., KLEIN G., VIGNERON J., 1999, Les politiques sportives et les services des sports des villes françaises de plus de 3000 habitants, *Revue Européenne de Management du Sport* n° 1, 175.

HONTA M., 2003, Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde), *Staps* n° 63, 107-122.

LOQUET M, GARNIER A., AMADE-ESCOT C., 2002, Transmission des savoirs en activités physiques et sportives : enseignement scolaire, entraînement sportif, transmission chorégraphique, *Revue française de pédagogie* n° 141, 99-109.

LORRAIN D., 1991, De l'administration républicaine au gouvernement urbain, *Sociologie du travail* n° 4.

MARCEL J.F., 2007, Les pratiques enseignantes de travail partagé : contribution à la structuration d'un nouveau champ de recherche, Congrès International AREF, Actualité de la Recherche en Education et Formation, Strasbourg.

MARCHIVE A., 2005, Familiarité et connaissance du terrain en ethnographie de l'école. L'ancien instituteur est-il meilleur ethnographe ?, *Les sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle* n°1, vol. 38, 77-92.

MOUNET J.P., CHIFFLET P., 1993, La réalisation d'un stade nautique intercommunal. Politique sportives et stratégies fédérales, *Staps* n°32, 87-102.

NAHAPETIAN N., 2005, Partenariat : quand associations et collectivités territoriales agissent ensemble, *Alternatives économiques*, n° 237.

WALTER E., 2000, D'un monde associatif sportif à l'autre... Bénévolats et perceptions de la politique sportive municipale strasbourgeoise. Regards sociologiques, *Sur le sport* n°20, 157.

### OUVRAGES:

BAYEUX P., 2011, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Editions PUF « Que sais-je ? ».

BEAUD S., WEBER F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, Éditions La découverte.

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Editions Nathan.

CHIFFLET P., 2003, in *L'organisation sportive*, coordonné par William GASPARINI, Paris Editions Revue EPS.

DE SINGLY F., 1992, *L'enquête et ses méthodes: le questionnaire*, Paris, Éditions Nathan.

GASPARINI W., 2003, in *L'organisation sportive*, coordonné par William GASPARINI, Paris, Editions Revue EPS.

GAUDIN J.P., 1996, *La négociation des politiques contractuelles*, Paris, Editions l'Harmattan.

GAUDIN J.P., 1999, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Editions Presses de Sciences Po.

GRAWITZ M., 1996, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

HEBRARD A., 1986, *L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives*, Paris, Éditions Revue E.P.S..

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Éditions Dunot.

ROUZIES M., 1986, L'association sportive scolaire, article in *L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives*, Alain HÉBRARD, Paris, Éditions revue EPS.

### **INSTRUCTIONS OFFICIELLES:**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires*, Bulletin Officiel n°29, Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *L'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives*, loi n°84-610 du 16 juillet 1984.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Bulletin Officiel hors-série n°7 du 23 septembre 1999.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Loi d'orientation sur l'éducation*, Loi n°89-486 du 10 juillet 1989.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2008, *Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire*, Bulletin Officiel, hors-série n°3 du 19 juin 2008.



## Annexes

---

- **Annexe 1** : première version de l'entretien
- **Annexe 2** : le guide d'entretien
- **Annexe 3** : le questionnaire à destination des enseignants
- **Annexe 4** : le questionnaire à destination des présidents
- **Annexe 5** : la grille d'analyse des questionnaires à destination des enseignants
- **Annexe 6** : la grille d'analyse des questionnaires à destination des présidents

### ANNEXE 1

#### L'entretien avec le directeur du service des sports de Sin-le-Noble

---

#### Les questions à poser :

1/ Que pouvez-vous me dire quant aux interactions entre les écoles et les associations sportives de Sin-le-Noble ?

2/ Y a-t-il des associations qui ont des contacts réguliers avec des écoles ? Si oui, lesquelles ?

3/ Y a-t-il des écoles qui prennent contact avec des associations sportives pour qu'ils interviennent dans leur école ? Si oui, quelles associations ? Pour quelles actions ?

4/ Y-a-t-il des moyens ou des actions mises en œuvres pour créer des interactions entre les écoles et les associations sportives ?

5/ Par qui sont-ils mis en place ?

6/ Pensez-vous que d'autres actions pourraient être mises en place pour développer encore plus les relations entre les écoles et les associations sportives ? Si oui, pourquoi et quelles actions ?

7/ Si des interactions sont présentes, quel est le rôle du service des sports ? Comment intervient-il ?

### **Points à aborder pour éclairer mes recherches :**

- **La fête du sport**

Qu'est-ce que c'est exactement ?

Depuis quand ?

Pourquoi ?

Comment ?

Qui est contacté en premier ? (écoles ou associations)

Pour qui ?

Dans quel but ?

- **Le pass'sport**

Qu'est-ce que c'est exactement ?

Depuis quand ?

Pourquoi ?

Comment ?

Pour qui ?

Dans quel but ?



## ANNEXE 2

### L'entretien avec le directeur du service des sports de Sin-le-Noble

---

#### GUIDE THEMATIQUE

(\* = la petite étoile renvoie au cadre bleu)

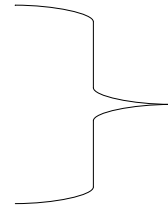
#### LES INTERACTIONS :

**Liens, contacts école/association : \***

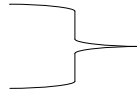
##### Le service des sports :

- Son rôle
- Ses interventions
- Moyens ou actions mis en œuvres \*
- Eléments d'évaluation
- Actions qui ne sont plus menées ? Pourquoi ?
- Nouvelles actions ? Pourquoi ?
- Projets futurs

- Contacts avec les écoles ? \*
- Contacts avec les associations ? \*
- Moyens de communication
- Partenaires
- Personnes ressources



**- Facilités ?  
Pourquoi ?**



**Temps de rencontre collectif ?**

#### LES MOYENS, LES ACTIONS :

- La fête du sport\*
- Le pass'sport\*
- Les autres actions citées

### ANNEXE 3

Etudiante en deuxième année de master « Sciences et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », je réalise un mémoire sur les relations entre les écoles et les associations sportives. Dans ce contexte, je me permets de vous soumettre ce questionnaire.

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de prendre sur votre temps personnel pour répondre à ce questionnaire anonyme et confidentiel. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions :

- par téléphone : Mlle FACON Julie, 06.25.47.36.78. / 03.27.98.10.55.
  - ou par mail : [julie.facon@hotmail.fr](mailto:julie.facon@hotmail.fr).
- 

1/. A quel niveau enseignez-vous ? \_\_\_\_\_

2/. Depuis combien d'années enseignez-vous à ce niveau ? \_\_\_\_\_

3/. Depuis combien d'années enseignez-vous dans cet établissement ? \_\_\_\_\_

4/. Depuis combien d'années enseignez-vous ? \_\_\_\_\_

5/. Dans le cadre de votre classe, mettez-vous en place des partenariats ?

OUI

NON

6/. Si oui, en quoi consistent-ils ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

7/. Avez-vous déjà été en contact avec des associations sportives ?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 9)

8/. Si oui à la question 7, pouvez-vous renseigner le tableau ci-dessous ?

Avec quelle(s) association(s) avez-vous été en contact ?	Avec qui avez-vous été en contact ? (président, secrétaire...)	Quel(s) type(s) de contact(s) avez-vous eu(s)? (échanges téléphoniques, électroniques rencontres, courriers...)	Quand ont eu lieu ce(s) contact(s)? (année scolaire, moment de l'année...)	A quelle(s) occasion(s) ont eu lieu ce(s) contact(s) ? (partenariat, manifestation...)	Quel(s) étai(en)t le(s) but(s) de ce(s) contact(s) ?	Etes-vous à l'origine de ce(s) contact(s) ?	Remarques commentaires

9/. Cette année, dans le cadre de votre classe, travaillez-vous en collaboration avec une ou plusieurs association(s) sportive(s) ?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 11)

10/. Si oui à la question 9, en quoi consiste(nt) cette (ces) collaboration (s)?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

11/. Si non à la question 9, êtes-vous en mesure de dire pourquoi ?

.....  
.....  
.....

12/. Connaissez-vous la « Fête du sport » de Sin-le-Noble ?

OUI

NON

13/. Si oui, comment avez-vous connu cette manifestation ?

.....  
.....  
.....

14/. Si oui, avez-vous déjà participé à cette « Fête du sport » avec une classe?

OUI

NON

15/. Si oui, avec quelle(s) association(s) sportive(s) avez-vous travaillé ?

.....  
.....  
.....

16/. Quelles activités physiques ont été pratiquées lors de cette « Fête du sport » ?

.....  
.....  
.....

17/. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous participé à cette fête?

(Vous pouvez cocher 3 réponses maximum)

- pour profiter d'un temps agréable avec les enfants
- c'est la fin de l'année scolaire et le rythme scolaire est moins soutenu
- pour passer le temps
- pour récompenser les élèves
- le directeur vous l'a imposé
- vous aimez ce sport particulièrement

- vous pratiquez vous-même ce sport
- pour découvrir cet évènement
- pour découvrir une activité sportive
- vous êtes membre ou adhérent d'une association
- pour faire un lien avec une séquence d'apprentissage
- vous connaissez un membre de l'association sportive (président, secrétaire...)
- vous connaissez quelqu'un pratiquant dans ce club (adhérent)
- pour renouveler une expérience passée
- vous êtes membre ou adhérent d'une association qui participe à la « Fête du sport »
- un collègue vous a conseillé d'y participer
- pour faire découvrir à vos élèves un sport
- pour permettre aux élèves de pratiquer une activité qui n'est pas possible à l'école
- autre(s) (préciser) :  
.....  
.....

18/ Avez-vous gardé des contacts avec certaines associations sportives rencontrées lors de la « Fête du sport » ?  
 OUI                       NON

19/ Si oui, le(s)quelle(s)?  
.....  
.....  
.....

20/ Si oui, pour quelles raisons ? (pourquoi et dans quel but ?) .....  
.....  
.....

21/ Si non, êtes-vous en mesure de dire pourquoi ?  
.....  
.....  
.....

22/ Vous êtes :  
 une femme  
 un homme

23/ Quel âge avez-vous ? \_\_\_\_\_

24/ Cette année, pratiquez-vous un ou des sports ?  
 OUI     NON  
Si oui, le(s)quel(s) : \_\_\_\_\_



25/. Auparavant, pratiquiez-vous un ou des sports ?

OUI

NON

Si oui, le(s)quel(s) : \_\_\_\_\_

26/. Etes-vous membre ou adhérent d'une ou plusieurs association(s) ?

OUI

NON

27/. Si non, l'avez-vous été ?

OUI

NON

28/. Quel est ou était le but de cette (ces) association(s) ?

.....

Je vous remercie d'avoir complété ce questionnaire.

#### ANNEXE 4

Étudiante en deuxième année de master « Sciences et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », je réalise un mémoire sur les relations entre les écoles et les associations sportives. Dans ce contexte, je me permets de vous soumettre ce questionnaire.

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de prendre sur votre temps personnel pour répondre à ce questionnaire anonyme et confidentiel. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions :

- par téléphone : Mlle FACON Julie, 06.25.47.36.78. / 03.27.98.10.55.
  - ou par mail : [julie.facon@hotmail.fr](mailto:julie.facon@hotmail.fr).
- 

1/. Quelles sont les activités physiques proposées dans votre association sportive ?

\_\_\_\_\_

2/. Votre association intervient-elle dans les écoles de Sin-le-Noble ?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 4)

3/. Pour chacune des interventions, pouvez-vous renseigner le tableau ci-dessous?

<b>Niveau de classe</b> <small>(maternelle, CP, CE1...)</small>	<b>Avec qui avez-vous été en contact ?</b> <small>(directeur, enseignant, intervenant extérieur, mairie...)</small>	<b>Quel(s) type(s) d'intervention(s) avez-vous eu(s) avec la classe?</b> <small>(cours, atelier, séance, découverte...)</small>	<b>Quand a (ont) eu lieu cette (ces) intervention(s)?</b> <small>(année scolaire, moment de l'année...)</small>	<b>A quelle(s) occasion(s) a (ont) eu lieu cette (ces) intervention(s) ?</b> <small>(partenariat, découverte, fête...)</small>	<b>Quel(s) étai(en)t le(s) but(s) de cette (ces) intervention(s) ?</b>	<b>Qui est à l'origine de cette (ces) intervention(s) ?</b>	<b>Qui est intervenu ?</b> <small>(membre de l'association, statut...)</small>	<b>Remarques éventuelles</b>

4/. En dehors des projets présentés précédemment, avez-vous des contacts avec les écoles de Sin-le-Noble ?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 6)

5/. Pour chacune des écoles concernées, pouvez-vous renseigner le tableau ci-dessous?

<b>Ecole</b>	<b>Avec qui avez-vous été en contact ?</b> (directeur, enseignant, intervenant extérieur, mairie...)	<b>Quel(s) type(s) de contact(s) avez-vous eu(s)?</b> (échanges téléphoniques, électroniques rencontres, courriers...)	<b>Quand a (ont) eu lieu ce(s) contact(s)?</b> (quelle année scolaire, à quel moment de l'année...)	<b>A quelle(s) occasion(s) a (ont) eu lieu ce(s) contact(s) ?</b> (partenariat, manifestation...)	<b>Quel(s) étai(en)t le(s) but(s) de ce(s) contact(s) ?</b>	<b>Qui est à l'origine de ce(s) contact(s) ?</b>	<b>Remarques éventuelles</b>
<b>1</b>							
<b>2</b>							
<b>3</b>							
<b>4</b>							

6/. Votre association participe-t-elle aux journées portes ouvertes organisées par l'Office Municipal des Sports de Sin-le-Noble (durant deux semaines en mai) ?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 9)

7/. Si oui à la question 6, pourquoi votre association y participe-t-elle ?

- Pour faire découvrir votre sport
- Pour conquérir de nouveaux adhérents
- Pour obtenir la subvention de la mairie
- Pour pouvoir créer des liens avec les écoles
- Parce que vos bénévoles ont le temps de s'en occuper
- Autre (préciser) :

.....  
.....  
.....  
.....

8/. Si oui à la question 6, que mettez-vous en place lors des journées portes ouvertes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

9/. Si non à la question 6, pourquoi n'y participez-vous pas ?

- Nous avons assez d'adhérents
- Notre sport ne concerne pas les enfants
- Par manque de disponibilité / de temps
- Nous n'avons pas besoin de la subvention
- Ceci ne nous intéresse pas
- Autre (préciser) :

.....  
.....  
.....

10/. Votre association a-t-elle accepté des enfants qui avaient le « pass'sport sinois » (n° 1 ou n° 2)?

OUI

NON (si vous cochez cette case, passez à la question 14)

11/. Si oui à la question 10, pourquoi votre association a-t-elle accepté ces « pass'sport » ?

- Pour faire découvrir votre sport
- Pour conquérir de nouveaux adhérents
- Pour permettre aux enfants de faire du sport sans payer de cotisation
- Autre (préciser) :

.....  
.....  
.....

12/. Si oui à la question 10, combien avez-vous d'enfants qui ont ce pass'sport dans votre association ?

Pass'sport n° 1 : .....

Pass'sport n° 2 : .....

13/. Si oui à la question 10, combien d'enfants se sont-ils inscrits dans votre association après ce temps de découverte ?

.....

14/. Si non à la question 10, pourquoi ne les avez-vous pas acceptés ?

- Nous ne sommes pas d'accord avec ce principe

Pourquoi ?.....

- Notre sport ne concerne pas les enfants
- Ceci coûte beaucoup trop d'argent à notre association
- Ceci ne nous intéresse pas

Pourquoi ?.....

- Autre (préciser) :

.....  
.....  
.....

15/. Que pensez-vous des partenariats possibles avec les écoles ?

.....  
.....  
.....

16/. D'après vous, comment est-il possible de mettre en place des projets avec des écoles ?

.....  
.....  
.....

17/. Souhaitez-vous ajouter ou me communiquer d'autres informations ?

.....  
.....  
.....

18/. Vous êtes :

- une femme
- un homme

19/. Quel âge avez-vous ? \_\_\_\_\_

20/. Quelle est votre profession ? \_\_\_\_\_

21/. Depuis combien d'année(s) êtes-vous bénévole ? \_\_\_\_\_

22/. Depuis combien d'année(s) êtes-vous président de l'association ? \_\_\_\_\_

Pour me faire parvenir ce questionnaire, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- prendre contact avec moi (coordonnées en première page), je viendrai le retirer à un endroit de votre choix
- le déposer ou l'envoyer à mon adresse personnelle : 591 rue Voltaire, 59450 Sin-le-Noble

- le déposer sous enveloppe à mon intention au Service des sports de Sin-le-Noble (l'anonymat ainsi que la confidentialité des informations recueillies seront respectés)

Je vous remercie d'avoir complété ce questionnaire.

**ANNEXE 5**

		maternelle		GS	TPS PS M			GS MS	TPS PS	MS GS	PS	
Enseignement	Niveau	CP		1								
		CE1										
		CE1 CE2					1					
		CE2	1									
		CM1		1				1				
		CM1 CM2				1						
		CM2							1			
	Nombre d'années dans ce niveau	1-5	3		3		3	2	5	5	1	
		5-10									6	10
		10-15		10		14						11
		15-20										
		20-30										
	Nombre d'années dans cet établissement	1-5			3		3	2		5	1	1
		5-10	8						6			
		10-15		10							12	14
		15-20				16						
		20-30										
	Nombres d'années dans l'enseignement	1-5					4	3				
		5-10			8				9	9	10	
		10-15										11
		15-20										
		20-30		26		23					28	28
		30-40	38									
Partenariat	Partenariat	Oui	1	1	1	1	1			1		
		Non						1	1	1	1	1
	Quoi ?	Cycle de basket	1									



		Basket		1											
		Initiation golf	1												
		Tennis de table		1											
		Athlétisme		1											
		Initiation tennis	1												
		Echange avec des maisons de retraite			1										
		Projet avec collègue				1									
		Ecole de musique intervenant					1								
		CPAM MAIRIE / distribution de fruits ACTY FRUITY					1				1				
		APESAL / dépistages					1								
Contact	Avec des associations sportives	oui	1	1		1									
		non			1		1	1	1		1	1	1	1	
	Quelle association	Basket	1	1											
		Golf	1	1											
		Tennis	1			1									
		Tennis de table		1		1									
		Athlétisme		1		1									
		Club de randonnée				1									
		Cyclisme				1									
		Jujitsu				1									
	1 <sup>er</sup> contact	Président	2	1											
		Adhérents				1									
		Secrétaire	1												
		Service des sports		3											
Type de contact	Téléphone	1													
	Mails														

		Rencontres	2	4											
		Activités avec la classe		4											
		Courriers		3											
	Quand	2000-2011		1											
		2008/2009	1												
		2009/2010	1	2											
		2011/2012	1	3											
		Début année													
		Milieu d'année	1												
		Fin d'année													
	Occasion	Partenariat	2	1											
		Fête du sport		3		6									
		Cycle de basket		1											
		Suite à la fête du sport	1												
	But(s)	Encadrement par des professionnels	3												
		Possibilité d'utiliser les structures		1											
		Découverte des activités		3		6									
		Approfondissement		1											
	Enseignant à l'origine de ce contact	Oui	1	1											
		Non	2	3		6									
	Collaboration	Avec des associations sportives	Oui		1				1						
			Non	1		1	1	1	1		1	1	1	1	1
		Quoi ?	Lancer une activité évoquée à l'école		1										
Mise à disposition du matériel et structure				1											
Mise à disposition structure									2						

	Si pas collaboration, pourquoi ?	Conditions non réunies	1												
		Occasion non présentée			1								1		
		Habitude de travailler seul dans sa classe				1									
		Enfants trop jeunes					1								
		Pas actions menées en maternelle									1				
		Pas dans les projets pédagogiques du PE									1				
		Participation aux compétitions USEP								1					
Fête du sport	Connue de l'enseignant ?	Oui	1	1	1	1	1	1	1	1					
		Non									1	1	1	1	
	Comment ?	Sollicitation par le service des sports	1			1	1		1						
		Participation de toutes les écoles en général		1											
		Avec l'école			1			1							
		Ecole y participe chaque année								1					
	Participation	Oui	1	1	1	1			1	1					
		Non					1	1			1	1	1	1	
	Avec quelles associations sportives	Judo	1												
		Athlétisme	1	1	1	1									
		Golf	1	1											
		Tennis	1	1		1			1						
		Pêche	1	1											
		Basket	1	1											
Tennis de table			1		1										
Futsal									1						

		Boxe								1					
		Foot		1					1						
		Club de randonnées				1									
		Cyclisme				1									
		Jujitsu				1									
	Activités physiques pratiquées	Judo	1												
		Athlétisme	1	1	1	1									
		Golf	1	1											
		Tennis	1	1		1			1						
		Tennis de table		1		1									
		Foot		1					1						
		Foot en salle		1							1				
		Boxe													
		Pêche		1											
		Marche	1												
		Basket	1	1											
		Randonnées				1									
		Cyclisme				1									
		Jujitsu				1									
		Raison de la participation	Renouveler une expérience passée	1											
	Faire découvrir un sport à vos élèves		1	1	1	1									
	Faire pratiquer aux élèves une activité impossible à l'école		1	1	1										
	Faire un lien avec une séquence			1					1						
	Profiter d'un temps agréable avec les enfants				1	1									

		Découvrir la fête du sport			1				1	1					
		Découvrir une activité sportive			1				1	1					
		Sport aimé par PE				1									
	Contact(s) poursuivi(s) ?	Oui	1	1											
		Non			1	1			1	1		1			
	Quel(s) contact(s)	Basket	1												
		Tennis	1												
		Golf	1												
		Tennis de table		1											
		Foot		1											
	Pourquoi / buts de ces contacts	Mettre en place un apprentissage avec des spécialistes	1												
		Pérenniser les activités en dehors de la fête du sport		1											
	Pourquoi pas de poursuite de ces contacts	PE ne sait pas pk			1										
Enseignant	Qui	Homme	1	1				1	1		1				
		Femme			1	1	1			1		1	1	1	
	Age	20-25 ans													
		25-30 ans						27							
		30-35 ans			34		30		33	33	34				
		35-40 ans											37		
		40-45 ans				44									
		45-50 ans		48								46		48	
		50-55 ans													
	55-60 ans	57													
Sport pratiqué personnellement	Oui		1	1	1	1		1						1	
	Non	1					1	1		1	1	1	1		

	Lequel	Cyclisme		1											
		Tennis							1						
		Natation				1									1
		Gym d'entretien			1										
	Sport pratiqué auparavant	Oui	1	1	1	1	1		1					1	1
		Non							1		1	1	1		
	Lequel	Golf	1												
		Judo				1									
		Tennis							1					1	
		Fitness				1									
		Danse			1										
		Danse classique												1	
		Gym												1	
		Natation synchronisée												1	
		Natation													1
		Cyclisme		1											
		Handball						1							
	Membre ou adhérent d'une association sportive	Oui		1	1		1		1				1		1
		Non				1		1		1	1			1	
	Ancien membre ou adhérent d'une association sportive	Oui	1	1	1			1							
		Non				1				1	1	1	1	1	1
	But de ces associations sportives	Pratique sportive	1		1				1						
		Promouvoir et pratiquer le sport		1											
		Ateliers arts					1								
		Evènements culturels						1							



## ANNEXE 6

			Pêch e	Fitnes s	Baske t	Aïkid o	Athl é	T.T.	Esp loisirs et sports	Judo	Atlé doua i sin	TOT AL	
Intervention au sein des écoles	Intervention au sein des écoles	Oui	1		1			1	1			4	
		Non		1		1	1			1	1	5	
	Niveau :	Maternelle											
		CP											
		CP – CE1	1										
		CE1											
		CE2							2 ce2				
		CM1							2 cm1				
		CE2 CM1				1							
		CM2											
	Contact avec :	Directeur				1							1
		Enseignant	1										1
		Directeur + enseignant							1				1
	Type d'intervention :	Séances				1							1
		Découverte	1							1 (marche)			2
		2 séances menées par club puis par le PE							1				1
	Quand :	Début d'année							1				1
		Milieu d'année											
		Fin d'année	1							1			2
	Occasion de ces interventions :	Partenariat				1							1
		Fête du sport	1			1				1			3
	But :	Développement du				1			1				2



		club										
		Faire connaître le lieu de pratique	1									1
		Amener le + grand nombre d'enfants à faire sport							1			1
	Qui est à l'origine :	L'association sportive			1							1
		L'(les) école(s)										
		OMS							1			1
		OMS + école	1									1
		Soit école soit club						1				1
	Intervenant :	Entraîneur BE			1			2				3
		Moniteur	1									1
		Bénévoles du club							1			1
	Contact avec les écoles	Contact avec les écoles	Oui					1	1	1	1	4
			Non	1	1	1	1					1
Contact avec :		Directeur										
		Enseignant										
		Directeur + enseignant					1	1				2
Type de contact :		Mairie							1	1		2
		Echanges téléphoniques										
		Mails										
		Rencontres						1				1
		Courriers							1			1
Quand :		Courriers puis rencontres					1			1		2
		Dans le passé					1					1
		Début d'année						1				1
		Milieu d'année										

		Fin d'année					Avri 1			1		2
	Occasion de ces contacts :	Partenariat							1			1
		Manifestation					1					1
		Pendant les foulées sinoises					1					1
		Rencontre directeurs pour donner un pub						1				1
		Fête du sport							1	1		2
	But :	Participation de masse puis détection de talent					1					1
		Découverte								1		1
		Découverte et fidélisation						1				1
	Qui est à l'origine :	L'association sportive					1	1				2
		Président						1				1
		Président entraineur					1					1
		L'(les) école(s)										
		Service des sports + OMS							1	1		2
Journées portes ouvertes – Fête du sport	Participation du club :	Oui	1		1		1	1	1	1	1	7
		Non		1		1						2
	Raisons de cette participation :	Découverte	1		1		1	1	1	1		6
		Conquérir nouveaux adhérents	1		1		1	1		1		5
		Subvention mairie	1							1		2
		Créer liens avec écoles	1		1		1	1		1		5
		Bénévoles temps libre	1				1	1		1		4
		Ecole= 1 <sup>er</sup> terrain de					1					1

		sport de l'enfant											
		Créer des liens avec les écoles							1			1	
		Amener le + d'enfants à faire du sport						1				1	
		Parce que c'est demandé								1		1	
	Ce qui est mis en place :	Tournois inter écoles			1							1	
		Visite											
		Démonstrations								1			1
		Visite + démonstration	1										1
		Bénévoles accompagnateurs								1			1
		Ateliers d'initiation									1		1
		Découverte attrayante / ateliers					1						1
		Diplôme pour les enfants									1		1
		Goûter / café									1		1
		3 essais gratuits									1		1
		Pub pour le club									1		1
		Activités de découverte									1		1
		Créneaux pour les écoles							1				1
		Raisons de non-participation :	Déjà assez adhérents										
	Ne concerne pas enfants			1								1	
	Manque de temps			1		1							2

		Pas besoin subvention											
		Pas intéressé											
		Jeune association		1								1	
Pass'sport sinois	Pass'sport sinois :	Oui			1		1	1		1		4	
		Non	1	1		1			1		1	5	
	Raisons de l'acceptation :	Découverte du sport			1		1	1		1			4
		Conquérir nouveaux adhérents					1	1		1			3
		Pas de cotisation à payer					1	1		1			3
	Nombres de pass'sport :	Faire un choix sans risque financier					1						1
		Pass'sport n°1			2		5	10		1			18
		Pass'sport n°2			9		25	10		17			61
	Combien d'inscriptions suite au pass'sport :	Cumulés			11		30	20		18			79
		1			1								
		2											
		3											
		4											
		5						5					5
		6											
		7											
		15								15			15
Tous					1						1		
Raisons de la non-acceptation :	Club pas d'accord												
	Ne concerne pas enfants		1						1			2	
	Coûte trop argent												
	Pas intéressé												
		Le cas ne s'est jamais	1			1				1		3	

		présenté											
Partenariats possibles associations sportives / écoles	Avis du club :	Difficile à mettre en place			1							1	
		Intéressant pour développer le sport							1			1	
		Intéressant pour les élèves	1							1		2	
		Enrichissant pour les élèves	1									1	
		Aider les PE en difficulté en EPS								1		1	
		Manque de lien entre écoles / Mairie / OMS et monde associatif			1								1
		Indispensable pour le développement de la pratique sportive					1						1
		Difficile car trop de réglementations					1						1
		Bonne initiative								1			1
	Comment mettre ceci en place :	Rencontre				1							1
		Création de postes d'éducateurs territoriaux					1						1
		Embaucher des BE pour toutes les activités sportives						1					1
		Conventions entre clubs et écoles											1

		Rencontres avec PE + associations							1			1	
Autres informations													
Informations sur le président	Président :	femme		1					1		1	3	
		Homme	1		1	1	1	1		1		6	
	Age :	15 / 25											
		25/35											
		35/45									42		
		45/55		49	52	48							
		55/65	59				59	56				60	
		+ 65							70				
	Profession :	Fonctionnaire		1	1								2
		Education nationale						1				1	2
		Retraité	1					1					1
		Horticulteur				1							1
		Adjoint administratif					1						1
		Pompier									1		1
		Sans							1				1
	Nombre d'années de bénévolat :	Entre 1 et 5				4							
		Entre 5 et 10											
		Entre 10 et 20		11									
		Entre 20 et 30	25		30						30		
		Entre 30 et 40						40	35				
Entre 40 et 50						43							
Président de cette association depuis :	Entre 1 et 5		2		4		4						
	Entre 5 et 10	10								6	8		
	Entre 10 et 20							12					
	Entre 20 et 30												
	Entre 30 et 40					30							

# Résumé

---

Les travaux de recherches existants mettent l'accent sur les relations entre les enseignants et les intervenants extérieurs. En revanche, peu de recherches se sont intéressées aux relations existantes entre les écoles et les associations sportives. En prenant la commune de Sin-le-Noble comme cadre d'analyse, cette contribution ambitionne de compléter les travaux existants. Elle se penche plus précisément sur la nature des interactions entre les écoles et les associations sportives de la ville de Sin-le-Noble. Les témoignages d'acteurs apportent des informations intéressantes quant aux dispositifs mis en place par la commune mais également quant aux freins qui se posent. Cette étude est l'occasion d'identifier les rôles respectifs des associations sportives, du service des sports et des écoles.

**Mots clés :** interaction, école, associations sportives, partenariat, service des sports